



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8320^e séance

Vendredi 27 juillet 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Skoog	(Suède)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Yao Shaojun
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Tenya
	Pologne	M. Radomski
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/724)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/724)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, et M^{me} Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/724, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité.

Le 9 juillet, nous nous sommes réunis dans cette salle pour un débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/PV.8305). Le consensus parmi les représentants des États Membres qui ont pris la parole ce jour-là était clair : en temps de guerre, les enfants doivent être protégés. Ce sentiment s'est reflété dans l'appui sans précédent des États Membres à la résolution 2427 (2018). Il est temps maintenant que le Conseil de sécurité passe des paroles aux actes. C'est pourquoi nous avons proposé que la séance d'aujourd'hui, consacrée à la situation humanitaire en Syrie, s'attache particulièrement aux effets de cette crise humanitaire sur les enfants.

Je donne maintenant la parole à M. Lowcock.

M. Lowcock (*parle en anglais*) : Je suis heureux d'être ici aujourd'hui aux côtés de la Représentante

spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Les souffrances épouvantables que cette guerre fait subir aux enfants syriens sont véritablement inimaginables. Les enfants de la Syrie sont pourtant l'avenir du pays. Nous devons veiller à ce que tous nos efforts visent à faire en sorte que leurs droits soient respectés, protégés et réalisés.

Mercredi, dans le cadre de consultations à huis clos, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a fait devant le Conseil de sécurité un point très complet des hostilités dans le sud-ouest de la Syrie. Je suis d'accord avec tout ce qu'il a déclaré et ne pense pas avoir besoin de le répéter. Ce que je voudrais dire, c'est que l'ONU et ses partenaires ont mobilisé une intervention qui atteint des dizaines de milliers de personnes dans une grande partie du sud-ouest. Elle s'appuie sur les efforts soutenus visant à prépositionner les stocks grâce aux livraisons transfrontières et bénéficie désormais d'une programmation à l'intérieur de la Syrie, mise en œuvre par le Croissant-Rouge arabe syrien, en accord avec le Gouvernement. Il s'est notamment agi, ces dernières semaines, d'acheminer des vivres du Programme alimentaire mondial à quelque 200 000 personnes dans toute la province de Deraa. Le 12 juillet, le personnel des Nations Unies s'est rendu à Saoua et à Kahil, dans la province de Deraa, pour évaluer les besoins et livrer de la nourriture.

Le 15 juillet, le personnel des Nations Unies a participé à une mission de haut niveau à Nassib et à Oum el-Mayazen, également dans la province de Deraa. Selon les estimations, cependant, 110 000 nouveaux déplacés se trouvent toujours dans la province de Qouneïtra, dans des zones qui, pour la plupart, n'ont plus accès à une aide humanitaire régulière. Les stocks prépositionnés de matériels pour abris et d'articles ménagers de base destinés à ces populations sont à présent épuisés. Les populations déplacées se trouvent donc exposées à des températures en très forte hausse et aux vents du désert. L'accès à l'eau et à l'assainissement est lui aussi de plus en plus préoccupant, et des cas de décès dus à la déshydratation et à l'eau contaminée ont déjà été signalés. L'intervention doit par conséquent être amplifiée d'urgence dans tout le sud-ouest, et à Qouneïtra en particulier.

Depuis novembre 2017, près de 600 000 personnes supplémentaires sont venues gonfler les rangs de celles nécessitant une assistance dans les provinces d'Alep et d'Edleb, qui sont désormais près de 4,2 millions au total, dont la moitié présente des besoins urgents dus

à de nouveaux déplacements, à l'exposition au conflit en cours et à un accès réduit à la nourriture ou à l'eau, entre autres facteurs. L'arrivée récente de milliers de personnes qui ont été évacuées du sud-ouest du pays est conforme à une tendance déjà observée ailleurs cette année, tendance qui s'est soldée par le déplacement vers le nord-ouest de près de 120 000 personnes entre mars et mai. Face à la poursuite des violences et au risque d'une nouvelle escalade imminente, le prépositionnement de l'aide, associé aux efforts pour intensifier notre action en cours aux besoins immédiats, revêt une importance de plus en plus critique.

J'ai informé le Conseil à maintes reprises des épouvantables souffrances endurées par les habitants de Fouaa et de Kefraya, assiégés depuis des années par des groupes armés. Le 16 juillet aurait été conclu un accord portant sur l'évacuation de ces villes par environ 120 autobus qui transporteront leurs habitants jusqu'au camp Mahalej, à Alep. L'ONU n'était pas partie à cet accord, et nous n'avons pas eu de contact avec les personnes évacuées. Néanmoins, les efforts continuent pour apporter l'aide d'urgence nécessaire, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien et d'autres organisations locales.

L'ONU et ses partenaires répondent toujours aux besoins des populations du district d'Afrin qui ont été déplacées dans le sous-district de Tell Rifaat, les villes de Noubl et de Zahra et les communautés environnantes. La protection demeure une préoccupation majeure dans toute la zone, notamment s'agissant de la liberté de mouvement de ceux qui souhaitent rentrer chez eux et, dans le même ordre d'idées, de veiller à ce que les droits au logement, à la terre et à la propriété soient pleinement respectés. Nous signalons également des informations inquiétantes faisant état de problèmes de sécurité dans la ville d'Afrin même, notamment après que deux véhicules piégés eurent explosé à la fin du mois dernier, faisant 15 morts et 23 blessés parmi les civils.

Bien que les besoins humanitaires restent importants dans la Ghouta orientale, on signale également que certains marchés recommencent à fonctionner, ainsi que d'autres signes d'un retour à la normalisation des activités. Près de 10 000 habitants de la Ghouta orientale – pour la plupart des hommes entre 15 et 65 ans – se trouveraient encore dans des camps de déplacés de la province de Rif-Damas. Dans le nord-est, les retours se poursuivent dans la ville de Raqqa, malgré le fort niveau de risque lié aux engins explosifs disséminés. Le sort des civils pris au piège dans les

zones contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du Levant, dans l'est de la province de Deïr el-Zor, les informations selon lesquelles des victimes civiles sont à déplorer après des frappes aériennes sur Soussé et Baghour Fukhani ce mois-ci, et les centaines de cas de maladies diarrhéiques liées à la consommation d'eau contaminée, avec au moins 12 décès signalés, sont également très préoccupants. Le déminage humanitaire dans la ville de Raqqa et à Deïr el-Zor demeure hautement prioritaire, de même que les efforts en cours pour intensifier l'aide humanitaire au sens large. La situation humanitaire à Roukban, le long de la frontière entre la Jordanie et la Syrie, reste catastrophique, et des cas de diarrhée et de déshydratation ont été signalés dans ce camp. Le déploiement d'un convoi d'aide dans la zone continue de faire l'objet de discussions.

Les organisations humanitaires continuent d'acheminer de l'aide à des millions de personnes dans toute la Syrie. Plus de 3 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire au cours du mois écoulé, mais dans de nombreux secteurs, les besoins continuent de croître, en particulier dans le sud-ouest et le nord-ouest, ainsi qu'à Raqqa. Nos efforts pour ne pas nous laisser distancer par l'évolution rapide de la situation sont tributaires de l'appui de nombreux États Membres. Il s'agit notamment de contributions financières aux projets définis dans le plan d'aide humanitaire pour la Syrie, de l'aide fournie par les gouvernements des pays voisins et des dons en nature tels que ceux fournis par la France, qui ont été facilités par la Fédération de Russie cette semaine et distribués à Douma hier.

Malheureusement, l'appel de l'ONU en faveur de la Syrie cette année reste gravement sous-financé. Entretenir et renforcer la confiance des donateurs dépendra de la capacité de l'ONU et des organisations humanitaires avec lesquelles nous collaborons, premièrement, d'évaluer les besoins de manière indépendante; deuxièmement, de hiérarchiser les interventions; et, troisièmement, de garantir et de prouver que l'aide parvient effectivement jusqu'à ceux qui en ont le plus besoin. Pour ce faire, il faut un accès sûr, continu et sans entrave, conformément aux obligations qui incombent aux parties au conflit en vertu du droit international humanitaire. L'ONU reste pleinement déterminée à collaborer avec les autorités syriennes et les autres parties prenantes à cet égard afin de prouver que notre effort collectif repose sur des principes, et de parvenir à aider le plus grand nombre possible des personnes les plus vulnérables dans tout le pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lowcock de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gamba.

M^{me} Gamba (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Suède, qui préside le Conseil de sécurité ce mois-ci, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil aujourd'hui et de faire part des dernières mises à jour concernant la sort des enfants dans le conflit armé en République arabe syrienne. Je suis d'accord avec ce que vient de dire à l'instant mon collègue du Bureau de la Coordination des affaires humanitaires, M. Mark Lowcock.

Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, créé par la résolution 1612 (2005) en 2005, recueille des informations sur les six violations graves commises contre des enfants dans les situations de conflit armé. Le mécanisme de communication de l'information en Syrie a été établi en 2013 suite à l'inscription du Gouvernement syrien sur la liste des pays qui tuent et mutilent des enfants et qui s'attaquent à des écoles et des hôpitaux. Chaque année depuis lors, il y a eu une augmentation considérable du nombre de violations graves de tous types commises par toutes les parties au conflit.

Ce mécanisme spécifique est inédit dans sa configuration, car il opère en tant que mécanisme régional et collecte les informations à l'intérieur de la Syrie ainsi qu'à partir de pays voisins, ce qui lui donne une grande latitude pour surveiller et recenser les violations commises en Syrie alors que de vastes pans du pays sont inaccessibles à l'Organisation des Nations Unies. Mais je dois dire que bien que les cas recensés par le mécanisme aient été tous vérifiés par l'Organisation des Nations Unies, ils ne représentent qu'une infime partie des violations commises en Syrie à ce jour.

Depuis le début de la crise syrienne, en mars 2011, l'Organisation des Nations Unies a vérifié, grâce au mécanisme, que plus de 7 000 enfants ont perdu la vie ou ont été mutilés du fait de ce conflit. Je dois souligner qu'il ne s'agit là que du nombre de cas recensés; des informations non vérifiées font état, elles, de chiffres qui dépassent les 20 000 cas. Le mécanisme distingue entre les cas signalés et les cas vérifiés. Seuls les cas vérifiés conduisent à l'inscription des parties sur la liste. Le mécanisme utilise une méthode de vérification soigneusement élaborée et soumet les informations qu'il collecte à de strictes et minutieuses procédures de triangulation, et c'est pourquoi les chiffres qu'il fournit

sont inférieurs à ceux d'autres initiatives et mécanismes de surveillance des Nations Unies. Les attaques aveugles et disproportionnées menées par toutes les parties, dont le nombre dépasse maintenant 88 – y compris au moyen d'armes interdites par le droit international, de raids aériens, de tirs de mortiers et de roquettes, de tirs d'artillerie lancés à l'aveugle et d'engins explosifs improvisés – ont visé des zones et des infrastructures civiles et causé la mort de nombreux enfants.

Comme les membres du Conseil le savent, le mécanisme communique des informations sur six violations graves contre les enfants : le recrutement et l'exploitation, le meurtre et les mutilations, les viols et autres formes de violence sexuelle, les attaques contre les hôpitaux et les écoles, les enlèvements, et le refus de l'accès humanitaire. Au fil des ans, le Secrétaire général a inscrit sur les listes annexées à son rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé sept parties commettant des violations graves contre les enfants en Syrie.

Rien que depuis le début de 2018 – soit une période de six mois – le mécanisme a recensé plus de 1 200 violations commises contre les enfants. Plus de 600 enfants ont été tués ou mutilés, plus de 180 autres ont été recrutés et utilisés, et plus de 60 écoles ont été attaquées, tandis que plus de 100 attaques contre des hôpitaux et des installations médicales et contre le personnel sanitaire ont été toutes vérifiées. La plupart de ces violations graves vérifiées ont eu lieu au cours des six derniers mois dans le cadre d'offensives militaires lancées par différentes parties dans les zones d'Afrin, de Hama, d'Edleb, de la Ghouta orientale et de Deraa. Toutes ces offensives ont provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes, dont une vaste proportion d'enfants.

Alors que la guerre fait rage, la détention d'enfants pour association présumée avec des forces armées et des groupes armés a augmenté de façon exponentielle. Rien qu'en 2018, plus de 1 300 enfants seraient, selon certaines informations, détenus par des parties dans le nord-est de la Syrie. Le mécanisme n'a pu confirmer que sept cas depuis le début de l'année du fait de l'impossibilité pour les acteurs compétents d'accéder à la région. On a aussi fait état de détention d'enfants dans d'autres régions de la Syrie et le mécanisme a pu vérifier plus de 300 cas depuis 2014.

Les chiffres qui ressortent pour le premier semestre de 2018 sont en forte augmentation par rapport aux périodes visées par les précédents rapports. Par

exemple, au cours du premier trimestre de 2018, il y a eu une augmentation de 25 % du nombre d'enfants recrutés et utilisés comme soldats, et de 348 % du nombre de meurtres et de mutilations d'enfants, dans les deux cas par rapport au trimestre précédent. En fait, le nombre total de violations graves recensées durant le premier trimestre marque une augmentation de 109 % par rapport au dernier trimestre de 2017.

L'établissement des responsabilités pour ces violations indique que le recrutement et l'utilisation d'enfants en 2018 sont le fait d'acteurs non étatiques, tandis que la plupart des meurtres et des mutilations sont attribués au Gouvernement syrien et aux forces progouvernementales. Bien que les chiffres pour le début de 2018 n'incluent que quelques cas avérés de violence sexuelle et d'enlèvement, il s'agit là de violations signalées en Syrie chaque année depuis la création du mécanisme. Par exemple, des garçons et des filles ont été victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, vendus comme esclaves sexuels et mariés de force avec des combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Le viol a été utilisé comme moyen de torture, surtout quand les enfants sont privés de liberté. Bien qu'ils ne soient pas assez souvent signalés, les cas de violence sexuelle contre des enfants en Syrie montrent aussi le caractère odieux de ce conflit.

Les attaques contre les écoles et les installations médicales sont un des traits persistants du conflit en Syrie. L'on estime qu'une école sur trois est hors d'usage – endommagée, détruite ou utilisée comme abri ou à des fins militaires. Quelque 2,1 millions d'enfants ne sont pas scolarisés en Syrie à cause de toute une série de facteurs, notamment l'insécurité, le manque d'établissements et d'éducation de qualité, la pauvreté et les déplacements.

Le rapport que le Conseil de sécurité a chargé le Secrétaire général de lui présenter sur les enfants et le conflit armé en Syrie va être publié durant les prochains mois et il couvrira près de cinq années de conflit. Les conclusions auxquelles est arrivé le mécanisme au cours de cette période sont totalement bouleversantes. Je suis profondément troublée par les histoires d'enfants nés et ayant grandi tout au long de ce conflit, d'enfants qui n'ont jamais connu la paix en Syrie, d'enfants ayant souffert à répétition de tous types de violations au sein de leur famille, de leur communauté, à l'école, dans les centres de détention et dans les camps pour réfugiés et déplacés. Nous devons penser à la profonde détresse

psychosociale que connaissent ces enfants. Ils ne savent pas ce que le mot « paix » signifie.

La violence dont ont été, et sont encore, victimes les enfants syriens – ainsi que les souffrances qu'eux-mêmes et leurs familles ont connues tout au long de ces années de crise – sont tout simplement inacceptables. Étant donné la tendance des violations commises contre les enfants cette année, je suis particulièrement préoccupée par le fait que des enfants sont privés de liberté ainsi que par les conditions dans lesquelles sont détenus des enfants prétendument associés à des parties au conflit. Ces enfants doivent être considérés en premier lieu comme des victimes de violations du droit international.

Je demande à toutes les parties impliquées dans le conflit en Syrie de s'acquitter des obligations qui sont les leurs au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que d'autoriser l'accès des défenseurs de l'enfance aux enfants privés de liberté pour association ou association présumée avec des forces armées et groupes armés. Je demande aussi à toutes les parties au conflit en Syrie de prendre immédiatement des mesures pour garantir que leurs opérations militaires sont menées en pleine conformité avec le droit international, et notamment dans le respect des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. Il faut autoriser l'accès humanitaire à tous les enfants où qu'ils se trouvent en Syrie, notamment en ouvrant des couloirs humanitaires et en décrétant des pauses afin de permettre l'acheminement d'une aide humanitaire indispensable à leur survie et à leur épanouissement, sans discrimination aucune. Cette norme doit être appliquée aussi aux rapatriés.

Je voudrais, pour terminer, souligner que les enfants continuent d'être affectés de façon disproportionnée par le conflit armé en Syrie. Il est essentiel que le Conseil de sécurité mette tout en œuvre pour amener les parties au conflit à s'acquitter des obligations qui sont les leurs au titre du droit international et veiller à ce que les enfants ne soient plus victimes de violations graves de leurs droits. Les parties au conflit doivent prendre sans attendre des mesures concrètes et efficaces pour éviter que des enfants ne soient tués durant la conduite des hostilités, notamment en cessant immédiatement d'employer des moyens et méthodes de combat qui sont de nature à frapper sans discrimination ou de manière disproportionnée et en veillant à ce que les enfants privés

de liberté soient considérés en premier lieu comme des victimes de violations du droit international.

Il n'y a manifestement pas d'autre solution que la paix pour mettre un terme à la multiplication des violations à l'encontre des enfants en Syrie. Nous devons faire de la paix une priorité et, dans notre quête de cette paix, nous devons veiller à placer les enfants au centre des débats dans toutes les négociations de paix. Plus que dans n'importe quel autre conflit, il importe, dans le conflit syrien, de considérer les enfants comme un élément indispensable des processus de paix. Des centaines de milliers d'enfants auront besoin d'aide et nous devons nous préparer à répondre à leurs besoins.

L'exposition prolongée à la guerre a des effets immédiats et extrêmement nuisibles sur le bien-être psychosocial des enfants. Si elles ne sont pas traitées, les conséquences négatives à long terme se feront sentir pour le reste de leurs vies. À cet égard, rappelant la résolution 2427 (2018) adoptée récemment, les enfants touchés par le conflit doivent pouvoir accéder à des programmes de protection conçus pour répondre à leurs besoins dans le cadre d'une approche intégrée et globale de la santé mentale et du soutien psychosocial, notamment aux besoins spécifiques des enfants handicapés. La communauté internationale doit donner la priorité au financement et à la fourniture d'un enseignement de qualité pour tous les enfants, à tous les niveaux, dès les premières étapes du développement de l'enfant jusqu'à la formation professionnelle pour les jeunes. Personne ne doit être laissé de côté, surtout pas ceux qui ont été privés de leurs années de développement les plus importantes, alors que la faute ne leur en revient nullement.

Il est temps que les enfants syriens croient en leur avenir et apprennent la signification du mot paix. Il est temps qu'ils retrouvent l'enfance qui leur a été volée. Il est temps qu'ils cessent d'être des victimes et deviennent des agents de changement s'agissant de restaurer la normalité dans la paix et la justice. Ils sont utilisés et maltraités par ce conflit armé, dans ce conflit armé et pour ce conflit armé depuis bien trop longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Gamba de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier la présidence du Conseil d'avoir proposé d'axer la présente séance sur le sort des enfants en Syrie. Je voudrais également remercier le Secrétaire général

adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Mark Lowcock, ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba, de leurs exposés et des efforts inlassables déployés par les travailleurs humanitaires dans toutes les zones de conflit.

J'axerai mes observations sur deux points essentiels : la situation humanitaire et les enfants syriens.

En ce qui concerne la situation humanitaire, alors que la crise syrienne entre dans sa huitième année, nos frères syriens sont confrontés à une catastrophe humanitaire et à une situation socioéconomique extrêmement difficile. Des milliers de Syriens subissent au quotidien les violations du droit international et du droit international des droits de l'homme les plus odieuses et les plus flagrantes du fait de la poursuite du cycle de violence, qui, à ce jour, a coûté la vie à non moins de 400 000 personnes, dont un grand nombre de femmes et d'enfants.

Nous suivons avec une vive inquiétude l'escalade militaire de ces dernières semaines dans le sud-ouest de la Syrie, qui a provoqué le déplacement de près de 300 000 personnes et la détérioration de la situation humanitaire de civils innocents, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées. Bien que ce nombre ait diminué après le retour de certains réfugiés dans leurs foyers, nombre d'entre eux ont toujours cruellement besoin d'une assistance humanitaire d'urgence. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général quant au fait que les opérations humanitaires transfrontières dans le sud-ouest de la Syrie ont dû être suspendues en raison de l'escalade récente de la violence. Nous insistons sur la nécessité de fournir dès que possible une aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin dans le sud-ouest de la Syrie, en levant toutes les restrictions imposées aux organisations et organismes internationaux et en fournissant une assistance aux personnes qui en ont besoin dans l'ensemble de la Syrie.

La guerre en Syrie, qui a commencé en 2011, a créé la plus grande crise de réfugiés de l'histoire moderne. Le peuple syrien n'a désormais d'autre choix que de fuir ou de vivre dans le stress d'un conflit armé. Elle a poussé plus de 5 millions de Syriens, dont 2 millions d'enfants, à partir se réfugier à l'étranger, et près de 6 millions de Syriens, dont 2,5 millions d'enfants, à devenir des déplacés. Cela représente un total de 11 millions de Syriens. Nous insistons sur le fait que le retour des

réfugiés et des déplacés dans leurs foyers doit être sûr, digne et librement consenti.

Il ne fait aucun doute que les enfants syriens continuent de payer le plus lourd tribut à une guerre qui a cours depuis huit ans dans leur pays. On leur a volé leur innocence, leurs rêves et leur droit naturel à la vie et à la dignité. Les souffrances des enfants syriens sont une marque d'infamie pour la communauté internationale. Des millions d'enfants ne connaissent que la guerre. Ils n'ont connu que la guerre depuis leur naissance. Ils restent les personnes les plus vulnérables et celles qui ont le plus besoin de protection. Nous ne devons donc pas les décevoir, car ils sont l'avenir de la Syrie.

En Syrie, plus de 5 millions d'enfants ont besoin d'une aide humanitaire. Comme M^{me} Virginia Gamba l'a dit il y a quelques instants, les enfants syriens endurent de graves souffrances du fait du conflit en cours. Ils sont tués, enlevés, kidnappés, recrutés, torturés et endurent d'autres tragédies. Le conflit a touché près de 2 millions d'enfants, qui n'ont pas même reçu une éducation de base, ce qui pourrait mener une génération entière à perdre son droit à l'apprentissage.

En 2017, comme M^{me} Gamba vient de le dire, 67 écoles et plus de 108 installations médicales ont été prises pour cible. Cette information figure dans le rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous condamnons fermement le fait que des infrastructures essentielles de base, notamment les écoles, les hôpitaux et les installations médicales, sont systématiquement prises pour cible. Elles représentent une ligne rouge, comme le souligne la résolution 2427 (2018). Cette résolution, qui a été adoptée à l'unanimité au début du mois et qui a été parrainée par le Koweït et 97 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, est explicite et claire. Elle condamne les attaques contre les écoles et les hôpitaux, et demande à toutes les parties à un conflit armé de ne pas entraver l'accès des enfants à l'éducation et aux services de santé. Nous exhortons toutes les parties à la crise syrienne à mettre en œuvre cette résolution. En outre, la résolution 2401 (2018) est un autre exemple de violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Bien qu'elle ait été adoptée à l'unanimité et qu'elle ait demandé un cessez-le-feu sans délai et l'acheminement de l'aide humanitaire vers les zones assiégées, cette résolution est malheureusement restée lettre morte.

Pour terminer, l'État du Koweït réaffirme qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise syrienne. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre fin aux

souffrances de tout un peuple, le peuple syrien frère, qui est riche sur les plans de l'histoire, de la culture et de la civilisation. Nous devons mettre fin aux répercussions d'une crise qui est en train de détruire la région et le monde dans son ensemble, en appuyant un règlement politique, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2254 (2015), et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe). Cela permettrait un règlement global, accepté par toutes les composantes du peuple syrien, afin de répondre à leurs aspirations légitimes et d'assurer l'unité, l'indépendance et la souveraineté de la Syrie.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Lowcock et la Représentante spéciale Gamba de leurs exposés détaillés et inquiétants, ainsi que de leur travail important sur la Syrie.

Les États-Unis condamnent l'attaque qui a eu lieu cette semaine dans la province syrienne de Soueïda, revendiquée par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Cette attaque barbare a tué des centaines de civils, et nous exprimons notre sympathie aux familles des victimes.

Les civils, en particulier les enfants, continuent d'être les principales victimes des violences qui se poursuivent en Syrie. Chaque mois, M. Lowcock nous parle des civils désespérés pris au piège des offensives militaires, ainsi que des milliers de personnes qui se voient refuser l'accès aux produits de première nécessité, notamment à l'aide qui pourrait leur sauver la vie. La dernière campagne militaire dans le sud-ouest constitue un sombre chapitre de plus de l'histoire tragique de la Syrie. Ce mois-ci, la Représentante spéciale Virginia Gamba nous a permis de cerner d'un peu plus près la détresse de la population dans ce pays. De toute évidence, les enfants syriens ont connu un niveau presque inimaginable de souffrances et de traumatismes qu'ils devront porter tout au long de leur vie.

Les statistiques sur la Syrie citées ici et dans les rapports mensuels ne doivent pas être mal interprétées. Oui, le nombre de zones assiégées a été ramené à zéro, mais pas parce que le régime a levé les sièges. Non, c'est parce qu'il a sans pitié mené jusqu'au bout sa campagne consistant à laisser le choix entre la capitulation ou la famine. De même, le nombre de Syriens vivant dans des zones difficiles d'accès a baissé, passant d'un peu plus de 2 millions le mois dernier à 1,5 million en juillet, non pas parce que le régime autorise un plus grand accès, mais parce qu'il a pris davantage de territoires

par la force. Malheureusement, plus de 13 millions de personnes en Syrie ont encore besoin d'aide humanitaire, dont au moins 6 millions d'enfants.

Dans le sud-ouest de la Syrie, les offensives militaires du régime depuis le 17 juin ont provoqué le déplacement de plus de 325 000 civils, dont environ la moitié sont des enfants. Pourtant, les travailleurs humanitaires sont globalement dans l'incapacité d'atteindre ces populations vulnérables, et les vivres s'amenuisent. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que la perte de l'accès humanitaire dans le sud-ouest de la Syrie englobe également les livraisons d'aide transfrontières demandées par le Conseil dans ses résolutions, notamment la dernière en date (résolution 2393 (2017)). Rien n'a changé depuis la séance du Conseil le mois dernier (voir S/PV.8296) s'agissant du refus du régime de faciliter l'accès humanitaire. Plutôt que de donner la priorité aux besoins de sa population, le régime continue d'utiliser l'aide humanitaire comme une arme et de refuser l'accès comme un outil pour imposer la réconciliation dans les zones précédemment tenues par l'opposition armée.

Nous exhortons le régime syrien et ses alliés russes à autoriser l'ONU à reprendre les convois transfrontières depuis la Jordanie et à faciliter la fourniture d'une aide à travers les lignes de front depuis Damas à ceux qui en ont besoin, conformément aux résolutions précédentes du Conseil sur la question. Pour les 800 000 personnes qui dépendent d'une assistance transfrontière vitale, les opérations de l'ONU doivent se poursuivre.

Pour ce qui est de la province d'Idlib, le régime syrien et ses partisans poursuivent leurs actes d'agression et préparent leurs forces militaires pour leur prochaine grande offensive. Les cris d'alarme de l'ONU ont été clairs et sans équivoque : une campagne militaire du régime syrien dans la province d'Idlib, semblable à celles que nous avons vues dans la Ghouta orientale et à Alep, entraînerait une crise humanitaire catastrophique. Le Conseil doit de toute urgence mettre en place des mesures pour protéger les civils et garantir l'accès humanitaire dans la province d'Idlib, où des centaines de milliers de personnes sont en danger.

Une fois encore, les États-Unis tiennent à rappeler officiellement que les convois humanitaires des Nations Unies sont en tout temps les bienvenus à Roukban. Nous acceptons volontiers cette assistance et sommes prêts à faire tout notre possible pour la faciliter.

À Raqqa, l'élimination des munitions non explosées est l'une de nos principales priorités; il s'agit d'une première étape critique pour l'aide humanitaire et l'assistance à la stabilisation. À ce jour, les équipes chargées de l'enlèvement des engins explosifs, qui sont financées par la coalition, ont détruit plus de 20 000 engins explosifs sur 15,5 millions de mètres carrés de terrain dans les villes de Manbij, Tabqa et Raqqa et formé plus de 300 Syriens à effectuer les activités de marquage, de repérage et de déminage conformément aux normes internationales de déminage humanitaire. La tâche n'est pas facile, mais il est essentiel de veiller à ce que les Syriens puissent rentrer chez eux en toute sécurité.

Les États-Unis continuent d'appuyer le retour des réfugiés lorsqu'il se déroule en toute sécurité, volontairement et dignement. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés estime que les conditions de sécurité ne sont pas encore réunies pour permettre le retour des réfugiés à grande échelle en Syrie. Nous rappelons également au Conseil que la cessation de la violence est un élément crucial pour pouvoir planifier le retour des réfugiés à grande échelle. La Russie continue de ne pas respecter son engagement de maintenir une zone de désescalade dans le sud-ouest de la Syrie. Si la Russie se soucie vraiment du sort des réfugiés et des autres déplacés syriens, elle doit travailler avec le régime syrien afin de mettre fin à la violence et de permettre un accès humanitaire sans entrave aux civils dans le besoin.

Pour terminer, les progrès sont très rares, mais nous devons nous raccrocher à toute lueur d'espoir que nous pouvons avoir. Nous nous félicitons que les enfants et leur famille dans deux secteurs d'Idlib, qui étaient autrefois assiégés, aient finalement pu se rendre dans des lieux plus sûrs et ne risquent plus d'être coupés des produits de première nécessité dont ils ont besoin pour survivre. Nous devons à présent trouver un moyen de protéger les autres enfants d'Idlib, dans les semaines et les mois à venir.

M. Delattre (France) : Je voudrais remercier Mark Lowcock et Virginia Gamba pour leurs exposés toujours très éclairants et hélas toujours aussi sombres, ainsi que pour leurs efforts inlassables et ceux de leurs équipes.

Les civils continuent d'être les victimes et les cibles de la stratégie militaire du régime. La reprise du sud-ouest syrien est un nouvel épisode de la catastrophe humanitaire qui se déroule en Syrie depuis 2011. Que reste-t-il de la zone de désescalade et des engagements

des garants du cessez-le-feu à réduire la violence et à faire respecter le droit international humanitaire?

À Edleb, la menace d'une offensive du régime, qui a été annoncée publiquement par Bachar Al-Assad, est un drame annoncé pour les 2,2 millions de personnes qui s'y trouvent. Une telle offensive serait aussi une source de déstabilisation profonde non seulement pour le nord syrien et la Turquie, mais aussi pour l'ensemble de la région, notamment par la dispersion des combattants terroristes qu'elle ne manquera pas d'entraîner. Prenons garde qu'une nouvelle offensive sanglante à Edleb n'ouvre le chapitre 2 de la tragédie syrienne, celui de l'élargissement régional du conflit.

Dans ce contexte, je voudrais souligner ici trois priorités essentielles qui doivent guider notre action : la protection des populations vulnérables, la garantie des accès humanitaires et une solution politique durable en Syrie, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies.

L'enjeu de la protection – c'est la première priorité – reste entier pour l'ensemble des populations vulnérables. En écho aux propos de M^{me} Gamba, je veux souligner la gravité des violations dont les enfants sont victimes en Syrie, qui en font le pays le plus dangereux pour les enfants en 2018. Des dizaines de milliers d'enfants ont été tués ou blessés depuis le début du conflit du fait notamment des bombardements aveugles du régime. Une génération entière a été déscolarisée, avec les conséquences qui en résultent en termes d'insertion sociale et professionnelle et de radicalisation potentielle. Le recrutement et l'utilisation d'enfants, en particulier par des groupes terroristes tels que Daech, continuent à augmenter. Cinq millions trois cent mille enfants ont aujourd'hui besoin d'une assistance humanitaire. Il y a des mesures concrètes et immédiatement opérationnelles que nous appelons l'ensemble des parties au conflit à prendre d'urgence : s'abstenir de cibler les écoles et les infrastructures scolaires et médicales, et préserver, dans la conduite des opérations, les zones civiles et les lieux habités.

Je veux également revenir sur la nécessité urgente de garantir la sécurité des travailleurs humanitaires. Il faut obtenir l'assurance que les travailleurs humanitaires dans les zones qui ont été reprises par le régime seront protégés et que les services humanitaires destinés aux populations de ces zones se poursuivront. Nous sommes soulagés par l'opération réussie de sauvetage d'une partie des Casques blancs, qui ont sauvé de si nombreuses vies au péril de la leur, ayant été constamment ciblés par le régime syrien. Mais tous n'ont pas pu être évacués et

les Casques blancs demeurés en Syrie sont désormais gravement menacés. Il est essentiel d'obtenir des garanties de sécurité pour ces individus et leurs familles et de s'assurer qu'ils ne soient pas la cible de représailles du régime.

Je veux également évoquer la protection des journalistes et de leurs familles pris au piège en Syrie. Le Conseil sait combien cette question est prioritaire pour la France. J'en appelle à notre mobilisation collective sur ce sujet.

S'agissant des réfugiés, les conditions pour un retour sûr, digne et volontaire ne sont pas remplies aujourd'hui. Leur sécurité n'est pas assurée, puisque le régime continue de violer tous les cessez-le-feu. Nombre d'entre eux sont exposés à des exactions ou sont enrôlés de force dans l'armée du régime à leur retour. La loi n°10, qui rend irréversibles les déplacements de population et constitue un pan de la stratégie d'ingénierie démographique du régime est à ce titre une entrave majeure au retour des réfugiés et des déplacés. Nous demandons, avec l'Union européenne, son abrogation ainsi que des dédommagements, et un travail de fond sur les restitutions de propriétés et la conscription. Je tiens aussi à marquer que cette question n'est pas circonscrite à un texte de loi, car la loi n°10 ne fait que formaliser et systématiser les pratiques du régime.

La seconde priorité que je souhaite souligner ici est l'accès humanitaire qui continue de se détériorer en Syrie. Le régime syrien continue d'imposer des obstacles inacceptables à la délivrance de l'aide, en violation du droit international humanitaire. Laisser passer cette aide indispensable partout, en particulier dans les zones difficiles d'accès, est une obligation qui s'impose à toutes les parties. Il est inadmissible de priver les populations d'une aide vitale, dont elles manquent cruellement que ce soit à Edleb, dans la Ghouta orientale, ou à Qouneïtra.

Nous sommes particulièrement inquiets de la situation dans le sud du pays alors qu'aucun convoi transfrontalier depuis la Jordanie n'a pu être organisé depuis le 25 juin dernier. Ne subsiste que l'aide en provenance de Damas, mais elle n'est distribuée que dans les zones sous le contrôle du régime. Nous en appelons donc aux acteurs ayant de l'influence sur le régime pour que les convois transfrontaliers via la Jordanie soient rétablis et sécurisés dans les meilleurs délais. L'ensemble des convois doivent pouvoir circuler de manière sûre et sans entrave, dans l'ensemble du pays, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et conformément au droit international humanitaire.

Il est impératif que l'ensemble de la population dans le besoin bénéficie d'aide humanitaire sur la base d'une évaluation neutre réalisée par les Nations Unies. La France s'est pleinement mobilisée pour répondre à ce défi. C'est dans cet objectif que le Président Macron et le Président Poutine ont décidé de mener un projet conjoint pour acheminer de l'aide humanitaire à Douma, dans la Ghouta orientale, où les besoins des populations demeurent considérables plusieurs mois après la fin des combats. Quarante-quatre tonnes de matériel médical et de biens de première nécessité ont ainsi été acheminés de la France vers la Syrie, via un avion russe, dans la nuit du 20 au 21 juillet. La distribution des biens non alimentaires aux bénéficiaires a eu lieu hier, le 26 juillet, sous la coordination et en présence des Nations Unies. Le matériel médical et les médicaments ont quant à eux été reçus par le centre de santé de Douma.

Je tiens à saluer dans ce contexte l'action du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des organismes des Nations Unies, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que les populations de la Ghouta puissent recevoir cette aide dans les meilleures conditions. Ce résultat reste modeste, bien sûr, au regard de l'immensité des besoins, mais il introduit une véritable différence pour les populations d'une zone particulièrement éprouvée et à laquelle cette aide ne serait sans doute pas parvenue autrement. Il faut naturellement faire plus, comme l'a bien souligné Mark Lowcock.

Pour autant, et c'est mon troisième point, la situation humanitaire ne sera jamais traitée durablement sans une percée du processus politique menée par les Nations Unies. Malgré ses reconquêtes, le régime n'enregistre que des victoires à la Pyrrhus, des victoires sans paix. Comme le rappelle la résolution 2254 (2015), sans transition politique, la Syrie demeurera un facteur durable de déstabilisation régionale, faute de retour volontaire des réfugiés et des déplacés, dans des conditions sûres et dignes; faute de financement de la reconstruction par les bailleurs multilatéraux; faute de réconciliation nationale qui permette d'endiguer le terrorisme, la présence de milices étrangères et la persistance d'une logique de guerre civile. Sur ces différents points, tout restera bloqué si nous n'avançons pas sur le processus politique.

À l'inverse, la poursuite de la stratégie militaire du régime sappe les efforts entrepris par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour rapprocher les acteurs du conflit et relancer le processus politique autour de la formation

d'un comité constitutionnel. Il est donc impératif que les soutiens du régime exercent les pressions nécessaires pour assurer un environnement propice à la poursuite des consultations lancées par l'Envoyé spécial.

De la même façon, je redis ici clairement devant le Conseil que nous ne prendrons pas part à la reconstruction de la Syrie sans qu'une transition politique soit effectivement mise en œuvre, avec un processus constitutionnel et électoral sincère. C'est la condition *sine qua non* de la stabilité du pays et de notre contribution au financement de la reconstruction. À défaut, aucune raison ne pourra justifier que la France et l'Union européenne s'engagent dans le financement de la reconstruction. Pour permettre la stabilité du pays sur le long terme, à travers une solution politique négociée, la France ne ménage et ne ménagera aucun effort pour encourager des convergences concrètes avec les acteurs importants du conflit, notamment ceux d'Astana et du Groupe restreint.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance sur un sujet très important avec ces brillants intervenants. Nous remercions le Secrétaire général adjoint Lowcock et la Représentante spéciale du Secrétaire général Gamba pour leurs exposés qui donnent à réfléchir.

Pour parler franchement, j'ai été choqué d'entendre encore une fois parler des terribles souffrances endurées par les enfants syriens. Les enfants devraient être protégés, y compris en temps de guerre, mais cette protection fait totalement défaut dans le conflit syrien. Nous exprimons notre ferme appui au mandat de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous sommes reconnaissants du travail extrêmement précieux que la Représentante spéciale et son équipe ont accompli en ce qui concerne la Syrie – un travail fort utile malgré le manque d'accès et de coopération du régime syrien. Il est déplorable que le régime syrien ignore ses obligations internationales, même lorsqu'il s'agit de protéger les enfants. Nous comptons sur le prochain rapport national pour aborder ces questions en termes clairs, et nous sommes favorables à ce que les rapports nationaux soient plus fréquents. Aujourd'hui, nous parlons de la situation humanitaire en Syrie, mais n'oublions pas le sort des 6,5 millions de réfugiés qui ont été contraints de fuir leur pays.

Dans ma déclaration, j'aborderai trois points : premièrement, la situation dans le sud de la Syrie; deuxièmement, la situation à Edleb; et troisièmement,

la poursuite des violations du droit et des principes humanitaires en Syrie.

Premièrement, nous exprimons notre grave préoccupation face à la violence dans le sud de la Syrie. Les hostilités de ces dernières semaines ont été marquées par des pertes civiles, des attaques contre des écoles et des hôpitaux et le déplacement d'environ 180 000 personnes en l'espace de peu de temps. Nous condamnons fermement la récente série d'attentats suicides perpétrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Comme M. Staffan de Mistura nous l'a dit mercredi, 180 000 civils ont été déplacés à l'intérieur du pays à cause des offensives terrestres et aériennes du régime syrien et de ses alliés dans le sud-ouest. Certaines des personnes déplacées près de Qouneïtra sont toujours sans abri, vivant en plein soleil, alors que la température peut atteindre 40°C. Les partenaires humanitaires basés à Damas n'ont pas obtenu l'accès faute de recevoir les autorisations nécessaires de la part du régime. Les opérations humanitaires transfrontières sont également suspendues.

Le régime syrien doit respecter le droit international humanitaire et fournir un accès durable aux acteurs humanitaires et une protection à toutes les personnes dans le besoin, y compris les personnes déplacées à proximité de la frontière du Golan. Nous appelons toutes les parties, y compris les garants de la zone de désescalade, à fournir aux convois humanitaires transfrontières les garanties de sécurité voulues, comme cela était prévu à l'origine. L'acheminement de l'aide transfrontière demeure d'une importance capitale et doit être facilité là où cette aide est la plus efficace ou constitue le seul moyen d'atteindre les personnes dans le besoin.

Qu'il me soit permis de saluer l'opération humanitaire qui a conduit à l'évacuation d'un groupe de Casques blancs et des membres de leur famille du sud de la Syrie. Le Royaume des Pays-Bas examine actuellement les possibilités de contribuer aux plans de réinstallation.

Nous saluons l'altruisme des Casques blancs partout en Syrie, où ils ont sauvé la vie d'innombrables civils. Nous tenons à souligner que toutes les parties au conflit doivent accepter et protéger tous les travailleurs humanitaires. Il est profondément préoccupant qu'au lieu de cela, un grand nombre d'entre eux craignent pour leur vie du fait de la progression des troupes syriennes et de leurs alliés. Nous regrettons que les Casques blancs, en particulier, soient pris pour cible sur le terrain et ici même

à l'ONU, où ils font l'objet d'accusations mensongères. Je tiens également à souligner ce qu'a dit notre collègue français concernant la nécessité de garantir la sécurité des journalistes en période de conflit.

Cela m'amène à ma deuxième observation – la situation à Edleb. Actuellement, la région d'Edleb est complètement encerclée par les forces du régime syrien. Nous sommes profondément préoccupés par le sort des 2,3 millions de civils résidant à Edleb, dont environ 1,3 million sont des personnes déplacées qui viennent d'ailleurs en Syrie. Ils sont constamment sous la menace de frappes aériennes et des hostilités entre les groupes armés. Une attaque du régime syrien provoquerait une catastrophe humanitaire qui aurait de graves conséquences régionales.

Je tiens à souligner que les civils à Edleb ne sont ni des terroristes, ni des combattants. Les civils doivent être protégés en période de conflit armé. Les installations médicales doivent également être protégées, comme l'a clairement souligné le Conseil dans la résolution 2286 (2016). Les garants d'Astana ont une responsabilité particulière de mettre au point des arrangements pour empêcher que la souffrance humaine se poursuive, protéger les civils et apporter une solution non violente à cette tragédie qui ne cesse de s'aggraver. Nous estimons que le Conseil doit envoyer un signal fort au régime et à ses alliés afin qu'ils n'attaquent pas Edleb. Nous regrettons de ne pas être parvenus à nous mettre d'accord à cet égard lorsque nous nous sommes réunis mercredi dernier.

Cela m'amène à ma troisième observation – la poursuite des violations du droit et des principes humanitaires en Syrie. Des années de bombardements, de siège et de privations imposés par le régime syrien ont permis au régime, au cours des derniers mois, de prendre le contrôle de plusieurs zones gravement endommagées. Mais même maintenant, l'accès de l'ONU à ces zones est constamment bloqué par le régime. L'Organisation est souvent exclue des convois interinstitutions, ce qui empêche l'ONU d'assurer la coordination et le suivi nécessaires en ce qui concerne l'acheminement de l'aide. En conséquence, l'aide n'est pas acheminée vers les populations qui en ont le plus besoin.

Je vais donner un exemple. Entre janvier et avril, à peine 22 % de l'aide destinée aux territoires contrôlés par le régime syrien sont parvenus aux populations qui en ont désespérément besoin. C'est tout simplement inacceptable. Nous appelons donc le régime syrien, la Fédération de Russie et l'Iran à ouvrir immédiatement

un accès continu et sans entrave pour tous les acteurs humanitaires. Si le régime continue d'empêcher le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de travailler depuis Damas, il bloquera de fait les possibilités de mener des interventions humanitaires fondées sur des principes et sur des données factuelles en Syrie, avec pour conséquence un nombre accru de personnes et d'enfants innocents qui souffrent.

Pour conclure, je souligne la nécessité que toutes les parties aient à répondre des crimes qui continuent d'être commis en Syrie. Nous poursuivrons nos efforts à cet égard au Conseil et dans d'autres enceintes. Nous appelons tous les acteurs qui ont de l'influence à faire en sorte que les Syriens dans le besoin puissent bénéficier de l'aide de l'ONU. Ils doivent également convaincre le régime de reconsidérer la loi n° 10, comme l'a souligné notre collègue français. Le respect du droit international humanitaire et l'accès humanitaire restent essentiels pour améliorer la situation des civils syriens qui souffrent. Cela s'applique en particulier aux enfants syriens qui souffrent, comme l'a si clairement décrit Virginia Gamba. Le respect du droit international humanitaire est primordial si nous voulons éviter que ce que nous avons vu dans l'est d'Alep, dans la Ghouta orientale et à Deraa ne se reproduise.

Enfin, nous appelons à garantir que les travailleurs humanitaires actifs dans les zones qui ont récemment changé de main seront protégés et que les services humanitaires fournis à la population dans ces zones ne seront pas interrompus.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance, et remercions M. Mark Lowcock et M^{me} Virginia Gamba du travail important qu'ils accomplissent et des exposés qu'ils viennent de nous présenter, qui sont profondément préoccupants. Le tableau qu'ils viennent de brosser est désolant. Le conflit syrien continue de faire des victimes civiles et présente des risques de nouvelle escalade qui sont proprement alarmants. L'aide humanitaire est fournie de manière très restreinte. Le droit international et le droit international humanitaire continuent d'être bafoués en toute impunité.

Le Pérou regrette profondément cette situation et observe avec une préoccupation particulière la situation de vulnérabilité des personnes déplacées et des réfugiés, en particulier dans le sud-ouest du pays. Nous rappelons que plus de 13 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire en Syrie, dont plus de 5 millions d'enfants. Nous soulignons l'obligation morale et juridique qu'ont

les autorités syriennes et les autres acteurs qui ont de l'influence sur le terrain de faciliter l'accès total, sans entrave et immédiat de l'aide humanitaire fournie par l'ONU et les autres organismes compétents.

Nous soulignons également la nécessité de faciliter le retour sûr et librement consenti des citoyens syriens dans leurs foyers ainsi que la reprise de leurs activités professionnelles, conformément aux normes adoptées au niveau international. Il faut pour cela faire preuve de volonté politique, promouvoir la confiance et mobiliser des ressources. Nous considérons que l'appui de la communauté internationale et la participation de l'ONU sont importants.

Nous voyons avec préoccupation les conséquences néfastes qu'aurait l'application de la loi n° 10 pour des millions de personnes déplacées et pour la réalisation d'une paix durable en Syrie. Nous sommes également alarmés par le risque d'une escalade de la violence à Edleb, qui pourrait donner naissance à un nouvel enfer sur Terre. Nous estimons qu'il est primordial de prévenir une nouvelle tragédie humanitaire, et nous soulignons que la lutte contre le terrorisme ne justifie en aucun cas de violer les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Il importe de rappeler que les mineurs sont particulièrement vulnérables. La mort, la perte des parents, la malnutrition, les maladies, les traumatismes, l'abandon et la destruction des écoles sont autant de conséquences de la violence pour des millions d'enfants en Syrie, dont une grande partie n'ont connu que le conflit et les déplacements forcés. Selon le rapport du Secrétaire général (S/2018/724), rien qu'en 2017, près de 3 000 violations graves des droits des enfants ont été recensées, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année précédente. En outre, le nombre de cas vérifiés de recrutement et d'utilisation d'enfants à des fins militaires a augmenté de 13 %, et ils touchent principalement les provinces d'Alep, de Hama et d'Edleb.

À cet égard, nous tenons à souligner l'accent bienvenu et nécessaire mis par la présidence suédoise sur la responsabilité de protéger les enfants. Cela suppose de créer un environnement pacifique pour leur permettre de se réinsérer et de mener une vie pleine et à l'abri de toute forme de violence, dans le cadre d'une stratégie intégrée visant à régler le conflit et à rétablir la paix.

Je conclus en soulignant la responsabilité particulière qui incombe au Conseil, conformément

à la résolution 2427 (2018), sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous insistons en particulier sur la nécessité de promouvoir des activités de réinsertion des enfants recrutés en vue de faciliter leur réintégration dans la société et de construire une paix durable en Syrie.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants de la convocation de la présente séance et remercions le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, et la Représentante spéciale, M^{me} Gamba, des exposés éclairants qu'ils nous ont présentés sur la situation humanitaire en Syrie et l'impact du conflit sur les enfants.

Nous saisissons l'occasion de cette séance d'information publique pour condamner dans les termes les plus énergiques les attentats-suicides perpétrés par l'État islamique le 25 juillet dans plusieurs villages de la province de Soueïda. Ces énièmes attaques ont fait plus de 200 morts et une centaine de blessés, et elles ne doivent pas compromettre les efforts visant à rétablir une paix et une stabilité durables en Syrie.

Il est essentiel que les forces gouvernementales et les milices locales qui contrôlent une grande partie du pays, en particulier dans le sud, renforcent leur présence le long de la frontière administrative orientale de Soueïda et prennent, à titre provisoire, des mesures de contrôle des personnes arrivant dans cette localité. Toutefois, le Gouvernement de mon pays fait part au Conseil de sécurité de sa vive préoccupation concernant l'insécurité qui prévaut dans le sud-ouest du pays, où les affrontements répondent à la logique implacable des opérations militaires, qui se soldent par des centaines de morts et de blessés, provoquent des déplacements massifs de civils et empêchent les organismes du système des Nations Unies d'envoyer une assistance humanitaire transfrontières faute de garanties de sécurité.

La persistance des attaques contre les établissements de santé, les écoles et leur personnel à Edleb, la forte présence d'explosifs à Raqqa, la présence de nombreux engins explosifs improvisés et le grand nombre de civils qui restent dans les sites pour déplacés dans la Ghouta orientale attestent la fragile situation humanitaire qui prévaut. Dans ce contexte, il importe, d'une part, que les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires n'épargnent aucun effort et créent des synergies pour continuer à fournir une assistance au plus grand nombre possible de personnes dans le besoin et, d'autre part, que les parties au conflit garantissent un accès sûr, durable et sans entrave aux

convois humanitaires interinstitutions, conformément à la résolution 2401 (2018).

Face à ce scénario de dévastation et d'angoisse, la Guinée équatoriale ne peut que se joindre aux voix et aux initiatives tendant à défendre et à protéger les droits des enfants en temps de conflit armé, et particulièrement en Syrie, cas qui nous occupe aujourd'hui. Cela a été clairement signifié avec l'adoption de la résolution 2427 (2018) lors du débat public du 9 juillet (voir S/PV.8305). Il est nécessaire à cet égard de s'attaquer à des facteurs comme l'absence d'assistance humanitaire, qui exposent les enfants syriens à un risque majeur de violence et d'exploitation, notamment le travail, le recrutement et les mariages forcés. De même, ce conflit prolongé a sans nul doute un impact important sur les enfants dans tout le pays et pourrait causer des troubles post-traumatiques et un stress toxique, susceptibles d'entraîner des dommages physiques et mentaux prolongés s'ils ne sont pas traités de manière appropriée.

Les attaques contre les établissements scolaires et leur personnel et l'utilisation des écoles à des fins militaires affectent aussi grandement les enfants, augmentant le risque qu'ils courent de contracter des maladies évitables à l'aide de vaccins et d'en mourir. Pour y remédier, les parties au conflit doivent, sans exception aucune, honorer l'engagement qu'elles ont pris de défendre les droits de l'enfant.

Les données fournies par M^{me} Gamba sont suffisamment importantes pour inviter toutes les parties au conflit à une profonde réflexion. Nous avons dit à maintes reprises qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Même si elles s'entêtent à ne pas parvenir à un accord, les parties doivent au moins respecter le droit humanitaire et faire un usage proportionné de la force afin de sauver la vie des plus vulnérables, c'est-à-dire les enfants.

Pour terminer, je voudrais exprimer le ferme appui de la République de Guinée équatoriale à la récente initiative conjointe de la Fédération de Russie et de la République française visant à acheminer une aide humanitaire aux habitants de la Ghouta orientale et de Douma. Cette initiative est le fruit d'une réunion de coordination tenue entre les dirigeants des deux pays en mai à Saint-Petersbourg et vise à envoyer du matériel médical de première nécessité à plus de 500 personnes grièvement blessées et des médicaments pour soigner 15 000 personnes blessés plus légèrement, outre une assistance pour répondre aux besoins humanitaires

urgents de la population dans la Ghouta orientale. Cette coopération franco-russe mérite toute notre attention et nos éloges, car elle montre qu'avec un peu de volonté, les pays membres du Conseil de sécurité qui ont une influence sur les belligérants peuvent s'entendre et œuvrer de concert en faveur d'un règlement pacifique de ce conflit.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Mark Lowcock, et la Représentante spéciale, M^{me} Virginia Gamba, de leurs remarquables exposés. Nous leur savons profondément gré de leur dévouement.

Alors même que nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre encore une fois de la situation humanitaire en Syrie, la logique militaire, malheureusement, continue de dicter l'évolution de la situation sur le terrain. Nous continuons d'être confrontés à une violence incessante et généralisées ainsi qu'à des violations du droit international, y compris des atteintes au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. Les exemples les plus frappants en ont été les faits survenus dernièrement dans le sud-ouest de la zone de désescalade, où plus de 55 000 enfants sont toujours privés d'accès à l'aide humanitaire, et où 100 000 personnes déplacées au total ont fui la récente vague de violence.

Compte tenu de cette récente évolution de la situation, nous condamnons avec force l'intensification des opérations militaires. Un accès humanitaire sans entrave, sûr et durable doit être garanti, comme le demande la résolution 2401 (2018). Malheureusement, même après que le Gouvernement syrien eut repris le contrôle de plusieurs régions du pays, nous n'avons toujours pas un accès régulier aux secteurs dans le besoin.

Nous nous déclarons gravement préoccupés par la situation humanitaire qui prévaut dans le sud-ouest de la Syrie, ainsi que dans la partie nord-ouest du pays. Les opérations militaires menées par les forces gouvernementales avec l'appui de la Russie ont déjà entraîné le déplacement de milliers de civils, qui ont majoritairement pris la direction du nord du pays. Comme nous l'avons entendu dire dans l'exposé, la province d'Edleb connaît un nouvel afflux massif de personnes déplacées, devenant ainsi celle qui accueille le plus grand nombre de déplacés en Syrie.

L'impératif humanitaire doit être notre priorité absolue. Nous voudrions demander de nouveau avec

force à toutes les parties pouvant influencer sur la situation sur place de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir une cessation complète des hostilités sur tout le territoire syrien, l'objectif étant d'éviter des scénarios dramatiques comme ceux que nous avons déjà observés dans la Ghouta orientale, à Alep et à Deraa.

Je voudrais insister sur l'importance de protéger les groupes les plus vulnérables, en particulier les enfants, les femmes et les minorités religieuses, qui sont trop souvent les victimes du conflit en Syrie.

Qu'il me soit permis d'insister aussi sur la nécessité de protéger les réfugiés. Nous sommes favorables à un retour des Syriens à titre volontaire, dans la sécurité et la dignité et sous les auspices des Nations Unies, quand les conditions le permettront. À cet égard, je voudrais aussi exprimer notre préoccupation au sujet de la loi syrienne dite No 10, portant sur les droits de propriété. Nous sommes profondément préoccupés par ses importantes répercussions éventuelles sur le futur retour des déplacés et des réfugiés syriens. C'est pourquoi nous soulignons la nécessité que le Conseil de sécurité reste saisi de cette question.

Cette septième année de conflit armé en Syrie signifie que des millions d'enfants n'ont rien connu d'autre que la peur. Ils souffrent de malnutrition et sont privés de leurs droits fondamentaux, notamment le droit à l'alimentation, à l'eau, à l'assainissement, à l'éducation et aux soins médicaux. Le refus d'autoriser un accès humanitaire aux enfants a des conséquences traumatisantes. Il faut aussi accélérer la mise en œuvre des programmes de déminage humanitaire, en accordant la priorité aux régions où reviennent les civils afin de réduire le nombre croissant d'enfants qui sont victimes des mines.

Nous sommes très préoccupés par l'impact du conflit sur l'éducation. Avec plus de 2 millions d'enfants syriens non scolarisés et un tiers des écoles hors d'usage, le conflit a ruiné la vie de toute une génération de jeunes. Le manque d'accès à l'éducation et les traumatismes subis par les enfants, notamment du fait de la violence sexuelle, ont créé une génération perdue en Syrie. Ceci affectera l'avenir du pays et celui de toute la région en sapant les possibilités de reconstruction et de relèvement d'une Syrie libre et démocratique.

En conséquence, nous tenons à souligner qu'il importe d'assurer le financement des programmes de protection conçus pour venir en aide aux enfants touchés par le conflit, ainsi que d'un enseignement de qualité pour

tous les enfants, y compris les filles, à tous les niveaux. À cet égard, nous condamnons fermement la poursuite des attaques contre des établissements scolaires et l'utilisation d'établissements scolaires à des fins militaires. Je tiens à rappeler que cette année, le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465) a recensé 67 attaques confirmées contre des établissements scolaires et du personnel enseignant en 2017, attaques dont la majorité a pris la forme de frappes aériennes.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité de maintenir l'unité du Conseil sur la question de la pleine mise en œuvre des résolutions humanitaires pertinentes dans l'ensemble de la Syrie, d'autant plus que nous sommes de nouveau confrontés à une aggravation de la violence, cette fois dans le nord du pays. L'adoption de la résolution 2401 (2018) n'était que le début du processus. Nous demandons une fois de plus à tous les acteurs qui ont de l'influence sur le terrain de prendre les mesures nécessaires pour garantir que les combats cessent, que le peuple syrien soit protégé et, enfin, que l'assistance humanitaire urgente soit fournie.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lowcock de son exposé très détaillé. Je voudrais également remercier la Représentante spéciale Gamba de son exposé. Il était particulièrement utile de s'entendre rappeler les horribles souffrances des enfants syriens tout au long du conflit.

Nous devons tous nous rappeler qu'une des étincelles qui a allumé la flamme de ce conflit a été l'arrestation et la détention par le Mukhabarat syrien d'écoliers de Deraa, pour le simple fait d'avoir tracé des graffitis antirégime sur le mur d'une école. Nous devons tous nous rappeler du recrutement et de l'esclavage horribles d'enfants par Daech, et nous devons tous nous rappeler du nombre effroyablement élevé d'enfants tués et gravement blessés par des bombardements aériens aveugles, que ce soit à Alep, dans la Ghouta orientale ou dans d'autres zones, par le régime syrien et ses alliés.

J'ai été particulièrement frappé par la conclusion de M^{me} Gamba, à savoir que la plupart des morts et des blessés graves parmi les enfants sont attribués au Gouvernement syrien et aux forces progouvernementales. Je reprends résolument à mon compte les trois demandes qu'elle a faites aux parties : respecter le droit international humanitaire, s'acquitter des obligations découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant et de son protocole facultatif, et autoriser l'accès des acteurs

civils de la protection de l'enfance aux enfants privés de liberté au motif de leur association à des groupes armés. Comme le représentant du Gouvernement syrien est présent dans cette salle aujourd'hui, j'espère que dans sa déclaration, il engagera la parole son gouvernement à respecter les trois demandes qu'elle a formulées.

Nous nous associons aux États-Unis et à d'autres pays pour condamner l'attaque terroriste abominable revendiquée par Daech dans la province de Soueïda le 25 juillet, qui a tué de nombreux civils innocents. Ce mépris total de la vie humaine est effroyable. Les ministres de nos pays ont exprimé leurs condoléances aux familles des victimes et réaffirmé notre attachement à la paix en Syrie et à la défaite durable de Daech.

L'Ambassadeur du Koweït nous a déjà rappelé qu'en février, tous les membres du Conseil ont voté pour la résolution 2401 (2018), par laquelle nous avons exigé une cessation des hostilités et un accès humanitaire sans entrave. Nous regrettons profondément que les autorités syriennes n'aient fait aucun effort pour respecter les dispositions de cette résolution, ni d'ailleurs celles de l'accord de désescalade conclu entre la Russie et les États-Unis l'année passée.

Comme d'autres, nous sommes profondément préoccupés par l'offensive du régime d'Assad, appuyée par la Russie, dans la zone de désescalade située dans le sud-ouest de la Syrie. Le mois dernier, cette offensive a eu un effet dévastateur sur les civils vivant dans la région, causant notamment le déplacement de plus d'un quart de million de civils. L'UNICEF a indiqué qu'environ la moitié des personnes qui ont fui la récente vague de violence sont des enfants.

Les personnes qui fuient les combats doivent jouir de la liberté de circulation pour pouvoir choisir où elles vont et être autorisées à rentrer chez elles une fois que les conditions de sécurité le permettent, afin de récupérer leurs biens et reconstruire leur vie. Elles doivent être protégées des représailles du régime et avoir accès aux fournitures essentielles et aux services de base. Nous comptons sur le régime et sur la Russie pour garantir la sûreté et la sécurité de tous les habitants du sud de la Syrie, notamment la sécurité des acteurs humanitaires et des acteurs de la société civile.

Comme les représentants du Pérou, des Pays-Bas et d'autres pays qui ont pris la parole aujourd'hui, nous sommes extrêmement préoccupés par la situation à Edleb, où, ainsi que l'a dit Staffan de Mistura l'autre jour, près de 3 millions de civils vivent dans la crainte

des attaques du régime et de ses partisans, et plus de 50 % de la population a été déplacée, dans certains cas à plusieurs reprises. Tant qu'un accès humanitaire véritable, durable et sans entrave ne sera pas autorisé, cette situation humanitaire tragique se poursuivra. Nous exhortons la Russie et les forces prorégime à se conformer à la désescalade et à lever tous les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'absence d'accès humanitaire aux zones qui sont récemment passées sous le contrôle du régime. Nous exhortons la Russie à user de son influence pour garantir aux organismes humanitaires un accès rapide et sans entrave à ces zones. Cet accès doit être durable, et non pas autorisé exceptionnellement à quelques convois symboliques. Par ailleurs, l'acheminement de l'aide doit être transparent et soumis à la responsabilisation et à la surveillance appropriées.

L'aide transfrontière représente une part importante de l'ensemble des acheminements d'aide humanitaire des Nations Unies. Il est essentiel que l'aide humanitaire puisse être acheminée pour atteindre la population dans l'ensemble de la Syrie par les voies les plus directes. À cet égard, je voudrais me faire l'écho de l'appel lancé par le représentant de la France, qui a demandé à la Russie et à la Syrie de fournir à l'ONU les assurances de sécurité nécessaires pour qu'elle puisse continuer d'utiliser le poste de Ramta à la frontière jordanienne. Le Conseil a donné mandat à l'ONU d'utiliser ce poste. La résolution 2393 (2017) reste en vigueur et elle est un élément clef pour faire en sorte que l'aide soit fournie aux personnes qui en ont besoin.

Pour terminer, je voudrais dire que la séance d'aujourd'hui montre clairement que les autorités syriennes et leurs alliés pourraient améliorer la situation humanitaire dans le pays de plusieurs manières. Sur cette base, je voudrais demander aux autorités syriennes et à la Russie de prendre trois mesures concrètes : premièrement, assurer un accès sûr, immédiat, durable et sans entrave à Qouneïtra à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires humanitaires; deuxièmement, assurer un accès sûr, immédiat, durable et sans entrave à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires dans les zones prioritaires qui sont récemment passées sous le contrôle d'une autre partie, notamment à Douma et dans les villes de la Ghouta orientale, dans le sud de Damas et dans le nord rural de Homs; troisièmement et enfin, donner au Conseil les garanties, et j'espère que nous pourrions entendre le représentant syrien donner ces

garanties au cours de cette séance, que les travailleurs humanitaires présents dans les zones dont le contrôle a récemment changé de main seront protégés et que les services humanitaires continueront d'être garantis à la population de ces zones.

M. Inchauste Jordán (État Plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions de leurs exposés le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Mark Lowcock, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba, et nous leur renouvelons notre appui dans l'action délicate qu'ils mènent.

Nous exprimons notre regret que ce conflit dure depuis huit ans, et que nous soyons encore témoins du siège continu et de la violence dont souffre le peuple syrien, principalement les plus vulnérables, comme les enfants, dont certains n'ont connu que cette réalité depuis leur naissance. Malheureusement, si les mesures nécessaires ne sont pas prises, la grande majorité d'entre eux devront vivre avec un traumatisme psychologique persistant. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 13,1 millions de personnes ont encore besoin d'une aide humanitaire, dont quelque 5,3 millions d'enfants. Il y a environ 6,1 millions de déplacés, dont 2,6 millions d'enfants, parmi lesquels quelque 200 000 vivent dans des zones difficiles d'accès. Nous devons éviter que ces chiffres continuent d'augmenter.

Nous sommes alarmés par l'escalade de la violence dans le sud-ouest de la Syrie et appelons à une cessation des hostilités conformément à la résolution 2401 (2018). Toute aggravation des tensions doit être évitée afin de ne pas déstabiliser plus encore la région. Nous réaffirmons également l'importance de préserver la vie de milliers de civils qui continuent d'arriver à Edleb, notamment les enfants et leurs familles qui viennent accroître le nombre de personnes déplacées par la violence. Il est essentiel de prévenir tout type de tensions ou d'escalade de la violence dans cette région, afin d'éviter une tragédie de grande ampleur. À cette fin, la pleine application de la résolution 2401 (2018) est indispensable. Dans ce contexte, nous soulignons les différentes initiatives qui ont permis la conclusion d'accords locaux afin de faciliter non seulement l'entrée de l'aide humanitaire, mais aussi l'évacuation des personnes qui doivent l'être.

Les mesures nécessaires doivent également être prises pour empêcher la résurgence des groupes

terroristes et prévenir de nouvelles violences. Nous condamnons énergiquement l'attaque qui a visé la ville de Soueïda, faisant plus de 200 morts. Les responsables de ces attentats odieux devront en répondre devant la justice.

Nous condamnons toutes les attaques contre des installations civiles, raison pour laquelle nous appelons les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils, des hôpitaux et des établissements scolaires. Nous regrettons que, selon les chiffres de l'OCHA et de l'UNICEF, plus 2,7 millions d'enfants syriens ne soient pas allés à l'école depuis le début du conflit. Nous soulignons que, selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/724), des cours de rattrapage ont été dispensés à 104 000 enfants, qui ont eu accès à des supports pédagogiques indispensables, et 172 000 enfants ont bénéficié de services de protection et d'un soutien psychosocial.

Toutefois, nous estimons qu'il faut faire davantage pour cette population si vulnérable. Nous devons tout mettre en œuvre pour que ces enfants retournent à l'école. Nous ne pouvons pas permettre que les premiers enseignements de leur vie soient ceux du déplacement forcé ou de l'exil. Des mesures doivent également être prises pour éviter qu'ils ne soient victimes de violences sexuelles ou de recrutement forcé.

Nous saluons le travail inlassable des divers organismes et travailleurs humanitaires qui risquent leur vie pour fournir l'accès humanitaire dont ont cruellement besoin tant de personnes. Nous notons que, selon le dernier rapport, plus de 218 000 personnes dans des zones difficiles d'accès ont reçu une aide, et qu'un total de 3 millions d'enfants ont reçu des soins de la part de l'UNICEF. Nous notons également que plus d'un million d'enfants et de mères ont eu accès aux premiers soins et que près de 293 000 enfants, femmes enceintes et mères allaitantes ont reçu des compléments nutritionnels. Nous appelons le Gouvernement syrien à coopérer dans ce domaine et à coordonner son action plus étroitement et plus activement avec les organismes des Nations Unies et leurs représentants de façon à ce que cette aide se poursuive et continue d'augmenter. Pour ce faire, il est nécessaire de garantir de toute urgence les autorisations de visa, ainsi que les autorisations d'entrée des convois, notamment des convois transfrontaliers.

En outre, nous mettons en exergue l'évaluation technique effectuée par le Département de la sûreté

et de la sécurité et le Service de la lutte antimines de l'ONU dans la ville de Raqqa afin d'assurer le retrait des restes explosifs de guerre. Nous pensons qu'il s'agit là d'une mesure fondamentale et urgente afin d'éviter de nouveaux morts et de permettre aux civils de reprendre le fil de leur vie quotidienne. C'est également indispensable pour que les personnes déplacées et les réfugiés puissent progressivement regagner leurs foyers. Ce retour, comme dans le reste de la Syrie, doit être sûr, digne, volontaire et informé.

Le recul de la violence sur le terrain doit se fonder sur une plus grande confiance entre les parties concernées. L'amélioration de la situation humanitaire des civils, en particulier les plus vulnérables, comme les enfants, doit être une priorité du dialogue politique et de la diplomatie de haut niveau. Nous réaffirmons que le seul moyen de régler ce conflit passe par un processus politique concerté, sans exclusive et axé sur le dialogue, dirigé par le peuple syrien et permettant une solution pacifique.

Enfin, nous soulignons le travail que la Représentante spéciale Virginia Gamba effectue au nom des enfants dans les conflits armés et l'encourageons à poursuivre son action importante en coordination avec les organismes des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, conformément à la résolution 2427 (2018). Nous l'assurons une fois encore du plein appui de notre délégation.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Mark Lowcock, et la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Virginia Gamba, de leurs exposés complets et très instructifs.

Nous avons étudié soigneusement le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/724) et suivons de près l'évolution de la situation sur le terrain. Le Kazakhstan est préoccupé par la situation humanitaire dans le sud-ouest de la Syrie. Il sera impossible d'atténuer les souffrances sans un accord politique, conformément à la résolution 2254 (2015), au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et aux autres plateformes visant à instaurer la paix en Syrie.

Nous sommes également alarmés par l'ampleur, la fréquence et la gravité croissantes des violations graves commises à l'encontre des enfants en Syrie. L'année dernière a été la plus meurtrière pour les enfants

depuis le début du conflit, avec 2 millions de réfugiés et 2,5 millions de déplacés parmi les enfants syriens.

Voilà pourquoi nous appelons les parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire afin de réduire le nombre de victimes parmi les enfants. Les parties doivent protéger la population civile et éviter d'attaquer les infrastructures civiles, notamment les écoles et les établissements de santé et leur personnel. Il est également essentiel de mettre en œuvre le programme de déminage afin de sauver des vies et de prévenir des blessures dont les séquelles peuvent durer toute une vie. Il faut, en outre, accroître l'appui aux programmes de réinsertion et de réhabilitation pour les enfants qui étaient associés à des groupes armés.

Les enfants sont les victimes les plus vulnérables et les plus touchées par ce conflit vieux de sept ans. C'est pourquoi il ne faut ménager aucun effort pour assurer leur scolarisation et leur fournir les soins de santé et les services sociaux dont ils ont besoin, afin d'éviter de perdre toute une génération, car les enfants sont la première richesse du pays.

La résolution 2165 (2014) et les résolutions suivantes concernant les opérations transfrontières et les autres méthodes d'acheminement de l'aide sont également indispensables pour des interventions axées sur les besoins. Il est essentiel de garantir un accès humanitaire sûr, durable et sans entrave à tous les civils qui en ont besoin, en particulier les enfants, si nous voulons éviter une nouvelle aggravation de la crise humanitaire. Cela est particulièrement vital à travers les lignes de conflit dans les zones qui passent sous le contrôle de l'une ou l'autre partie.

Le Kazakhstan souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les garanties de sécurité nécessaires soient mises en place afin de permettre la poursuite de l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide de façon impartiale et objective. Les civils qui souhaitent fuir les combats doivent être autorisés à le faire sans entrave, dans la dignité et en toute sécurité, tandis que ceux qui souhaitent rester doivent être protégés. Nous devons garantir le respect du principe de responsabilité et mettre fin à l'impunité de ceux qui commettent des violations.

La crise humanitaire exige une démarche globale et intégrée qui va au-delà de la simple fourniture de l'aide. Il est évident que l'option militaire n'est pas une solution. C'est pourquoi le Kazakhstan appuie

pleinement la reprise des négociations politiques dans le cadre du processus d'Astana et par l'entremise des pays qui en sont garants. Cela permettrait également d'atténuer la crise humanitaire. Une solution durable ne peut être atteinte que par le biais d'un dialogue ouvert à toutes les parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Lowcock et M^{me} Gamba de leurs exposés.

Les faits sur le terrain sont la preuve d'une amélioration de la situation en Syrie, y compris du point de vue humanitaire. Avec l'évacuation des habitants de Fouaa et de Kefraya, il n'y a plus de zones assiégées dans le pays. À mesure que les risques pour la sécurité diminuent dans les territoires récemment libérés des griffes des terroristes, les conditions se mettent progressivement en place pour élargir le champ géographique de l'aide humanitaire. Cependant, des problèmes considérables persistent en matière d'accès humanitaire dans un certain nombre de zones qui ne sont pas contrôlées par Damas, notamment les zones occupées par la prétendue coalition, en violation de la souveraineté de la Syrie. Aucun progrès significatif n'a ainsi été enregistré dans la fourniture d'articles essentiels aux résidents du camp de Roukban, situé dans une zone interdite proche de la base militaire américaine de Tanf. Par ailleurs, rien dans le fonctionnement du camp ne contribue à l'instauration de la paix et à la lutte contre le terrorisme.

Nous sommes une fois de plus contraints d'attirer l'attention sur la nécessité de préparer le retrait du mécanisme transfrontalier, que le Conseil de sécurité a mis en place en tant que mesure extraordinaire à un moment et dans des circonstances où il était impossible de mener des opérations humanitaires dans un certain nombre de zones du territoire syrien. La situation actuelle est fondamentalement différente, et il ne rime à rien de maintenir ce vestige du passé, qui viole la souveraineté de la Syrie. En outre, l'examen du Secrétaire général ne nous convainc pas de l'efficacité du contrôle exercé par l'ONU sur les livraisons transfrontières et la distribution des produits en Syrie. Ce mécanisme est discriminatoire par nature, car il ne dessert que des zones temporairement contrôlées par des groupes armés.

La Russie continue de fournir une aide humanitaire quotidienne à la partie syrienne. Nous présentons régulièrement des statistiques aux membres du Conseil de sécurité. Plus de 2 800 tonnes d'aide humanitaire ont

été livrées et plus de 86 000 personnes ont été prises en charge par nos infirmiers. Au cours des dernières années, en coopération avec les organismes spécialisés de l'ONU, le Comité international de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge arabe syrien, des spécialistes russes ont assuré environ 300 convois humanitaires, parfois dans des conditions extrêmement difficiles. Nous menons également des opérations humanitaires conjointes avec nos partenaires humanitaires, dont un exemple récent est l'acheminement d'articles humanitaires dans la Ghouta orientale mentionné par mon collègue français, en application d'un accord au plus haut niveau entre la Russie et la France, une opération pour laquelle la Russie a fourni la composante transports. Ces dernières semaines, des mesures décisives ont été mises en place pour éliminer les centres terroristes dans les régions du sud du pays, ce qui répond pleinement aux objectifs fixés par le Conseil de sécurité et sert les intérêts des voisins immédiats de la Syrie ainsi que ceux de la Syrie elle-même. La Russie accorde une attention constante aux priorités des acteurs régionaux et maintient des contacts intensifs avec eux à plusieurs niveaux.

Toutefois, il est encore trop tôt pour crier victoire. Les moments tragiques ne sont, hélas, pas ce qui manque, comme l'a également souligné mon collègue américain aujourd'hui. Nous avons été choqués par la série d'attaques terroristes commises l'autre jour dans la province de Soueïda, qui ont fait des centaines de victimes. Les auteurs de ces crimes doivent être sévèrement punis. Pour punir les coupables, il est crucial de compter sur la détermination inébranlable de tous les acteurs internationaux à lutter ensemble contre le terrorisme sous toutes ses formes, en appliquant des normes uniformes, comme l'exigent les résolutions du Conseil de sécurité.

La mise en œuvre d'accords locaux de pacification se poursuit dans les provinces de Deraa et Qouneïtra, qui ont été débarrassées des terroristes. Ces mesures ont été élaborées avec la participation directe de spécialistes du Centre pour la réconciliation des parties belligérantes, créé par la Russie. Les militants ont la possibilité de bénéficier d'une amnistie officielle, de régulariser leur situation et de participer aux initiatives visant à rétablir une vie pacifique, et ils sont nombreux à faire ce choix. Ceux qui n'acceptent pas la réconciliation migrent vers le nord du pays avec leurs familles.

Comme nous l'avons déjà souligné à maintes reprises, et je vais le répéter, les véritables travailleurs humanitaires, qu'ils soient médecins, enseignants ou

journalistes, n'ont rien à craindre du rétablissement du contrôle des autorités centrales dans les territoires libérés. Ceux qui ont à craindre pour leur sécurité sont ceux qui dissimulent une toute autre activité, qui vise à détruire l'État syrien et à propager l'extrémisme et la fausse propagande, derrière une façade humanitaire. Nous recevons des demandes d'aide pour évacuer toutes sortes d'activistes du sud-ouest de la Syrie et examinons ces demandes sur la base de considérations humanitaires et de nos capacités. Ceux qui sortent du lot à cet égard sont les Casques blancs, que mes collègues ont déjà mentionnés aujourd'hui, et qui se présentent comme une organisation de défense civile syrienne alors qu'ils prennent part à des actes de provocation révoltants, notamment l'utilisation de substances toxiques. Leur marque de fabrique dans la guerre de l'information contre Damas est le montage de vidéos dans lesquelles ils exploitent cyniquement des enfants. Nous avons déjà signalé de tels cas à plusieurs reprises. Nous estimons qu'une fois que les Casques blancs auront été expulsés, la situation en Syrie sera plus sûre, et que ces individus seront retournés chez leurs parrains étrangers en Europe et en Amérique du Nord, ils cesseront ces provocations et s'abstiendront d'aider les terroristes.

Alors que la situation est normalisée dans une grande partie de la Syrie, le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs domiciles permanents est de plus en plus urgent. Il allégera le fardeau migratoire dans les pays d'accueil, principalement le Liban, la Jordanie, la Turquie, l'Égypte et plusieurs pays européens. Le principal est que tous les Syriens qui le souhaitent puissent rentrer chez eux et participer au relèvement et au développement de leur patrie. Ce processus a commencé. Le nombre de citoyens qui rentrent en Syrie se compte par milliers. Bien sûr, il faut créer des conditions propices à un retour sûr et digne, et les autorités syriennes sont prêtes à faire le nécessaire à cet effet. Dans une déclaration officielle publiée le 3 juillet, le Gouvernement syrien a exhorté ses concitoyens à rentrer chez eux et s'est déclaré responsable de leur sûreté et de leur intégrité. Nous notons que cet appel a été salué par plusieurs États qui ont accueilli des réfugiés syriens durant le conflit.

Je tiens à souligner que les insinuations concernant la loi n°10 sont infondées, comme l'expliquent sans relâche les autorités syriennes. Une campagne d'information a été orchestrée pour accuser Damas de vouloir exproprier les critiques du Gouvernement actuel qui vivent à l'étranger. Or le seul objectif, par ailleurs fort à propos, de cette loi est de réglementer la situation

relative aux droits de propriété, que le conflit a plongée dans le chaos. Il importe de noter que les Syriens ne se précipitent pas pour appliquer cette loi et qu'ils sont prêts à continuer d'en examiner les détails avec les experts de l'ONU.

La mise en œuvre réussie des plans pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées exigera que toutes les parties prenantes déploient des efforts coordonnés en coopération avec les autorités syriennes. Les institutions spécialisées du système des Nations Unies doivent jouer un rôle majeur à cet égard, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Cette question sera à l'ordre du jour de la dixième réunion internationale de haut niveau qui se tiendra sous le format Astana les 30 et 31 juillet à Sotchi. La Russie est en train de prendre des mesures concrètes pour venir en aide. Le Centre d'accueil, de répartition et d'installation des réfugiés a commencé à travailler en coordination avec Damas, et dispose d'un réseau étendu d'annexes au niveau des postes de contrôle installés dans différentes régions du pays.

Dans ce contexte, la relance de l'économie syrienne, notamment la création d'emplois, est un défi majeur. La guerre a porté un coup sévère à de nombreux secteurs syriens de l'industrie et à l'agriculture et détruit maisons et infrastructures. Le pays connaît une grave pénurie de matériaux de construction et d'équipements lourds, qui ont aussi besoin de carburant. Les systèmes éducatif et sanitaire, source de grande fierté pour les Syriens avant le conflit, doivent être remis sur pied. Le mieux que les partenaires internationaux puissent faire, c'est aider les Syriens dans leurs efforts de relèvement et s'abstenir de s'accrocher à une dynamique politique artificielle. Le moment est venu aussi depuis longtemps de lever les sanctions unilatérales, dont les principales victimes sont les Syriens ordinaires, comme l'ONU l'a montré.

Je voudrais aussi parler brièvement de la question du déminage humanitaire. Les spécialistes russes ont fait un travail remarquable. Ils ont fait bénéficier de leur expertise leurs collègues syriens et ont aidé à la formation de plus de 1 200 sapeurs-miniers locaux. Nous en avons parlé en détail dernièrement lors d'une séance du Conseil de sécurité (voir S/PV.8304). Nous espérons que la signature du mémorandum d'accord entre le Gouvernement syrien et le Service de la lutte antimines de l'ONU sera suivi de mesures concrètes, pratiques et non politisées. Rien qu'à Raqqa, il y a énormément de travail à faire et, malheureusement, plusieurs mois

après avoir éradiqué le foyer terroriste, la prétendue coalition n'a pas fait assez pour rendre habitable la ville qu'elle a détruite. Nous voudrions aussi croire que nos partenaires internationaux pourraient aider le Service de la lutte antimines en finançant des projets de déminage en Syrie et en fournissant un appui technique.

Pour terminer, je voudrais m'écarter des questions purement humanitaires et dire que grâce aux spécialistes russes, tant sapeurs-miniers qu'archéologues, les monuments de Palmyre – patrimoine de toute l'humanité – que les terroristes ont détruits sont en voie de restauration. Nous comptons que les organismes internationaux spécialisés, en particulier l'UNESCO, pour manifester un intérêt sincère sur cette question.

Plus largement, il importe de commencer à parler de la réintégration de la Syrie dans le système commercial et économique régional. La réouverture de nombreuses routes et postes-frontière fermés doit être une condition préalable importante pour renforcer les liens traditionnels entre la Syrie et ses partenaires dans la région. C'est de loin le meilleur moyen d'atteindre l'objectif de normalisation des relations entre les États du Moyen-Orient, et la Russie est disposée à aider par tous les moyens possibles. Et, bien entendu, la stabilisation permettra aussi de faire avancer le processus de règlement politique mené sous les auspices de l'ONU, que tous les membres du Conseil de sécurité appuient unanimement.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Lowcock, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Gamba.

La Chine prend note du dernier rapport du Secrétaire général sur les opérations transfrontières de secours humanitaires (S/2018/724) et tient à se déclarer gravement préoccupée par la situation humanitaire qui prévaut dans ce pays et par les entraves mises aux activités humanitaires. Nous saluons les efforts déployés par les organismes humanitaires des Nations Unies et les parties concernées pour améliorer la situation humanitaire dans certaines zones de la Syrie. Nous espérons que toutes les parties syriennes continueront de coordonner leurs activités avec les opérations de secours humanitaires de l'ONU. Étant donné le conflit en cours dans certaines régions de la Syrie, nous espérons que les parties concernées s'abstiendront de nuire aux civils innocents et s'efforceront de mieux protéger les

enfants touchés par le conflit. Tous les acteurs syriens doivent penser à l'avenir de leur pays et au bien-être de leur peuple, se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et régler leurs différends par le dialogue et la concertation en vue d'atténuer la situation humanitaire aussi vite que possible. Dans toutes les activités humanitaires, il est impératif d'adhérer aux principes de neutralité, d'impartialité et de non-politisation et de respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. L'ONU et la communauté internationale doivent améliorer leur communication et leur coordination avec le Gouvernement syrien et fournir une aide à tous les secteurs qui en ont besoin.

Un plus grand appui est nécessaire de la part de la communauté internationale afin d'aider les pays voisins de la Syrie à répondre aux besoins du grand nombre de réfugiés syriens. Nous avons pris note des progrès accomplis s'agissant d'aider les Syriens à retourner chez eux. La communauté internationale doit donner priorité à la reconstruction de la Syrie et l'appuyer activement, redoubler d'efforts pour enlever les mines, les engins explosifs improvisés et les restes explosifs de guerre, réduire au minimum le nombre de pertes civiles par accident et aider les réfugiés et les déplacés à rentrer chez eux.

Les groupes terroristes continuent de mener des attaques à l'intérieur de la Syrie. Nous condamnons la récente attaque terroriste perpétrée dans la province de Soueïda, dans le sud de la Syrie. La communauté internationale doit renforcer sa coopération et appliquer des normes uniformes dans la lutte contre tous les groupes que le Conseil a désignés comme terroristes.

Toute amélioration sérieuse de la situation humanitaire en Syrie nécessite le déploiement de plus grands efforts afin de promouvoir le processus politique. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour que l'ONU soit la principale voie de médiation et aider l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, à faciliter le processus politique, conformément au principe de l'appropriation et du leadership syriens et sur la base de la résolution 2254 (2015). Il importe de faire en sorte que le Conseil reste uni sur cette question et puisse aider à créer les conditions propices à un règlement politique. La Chine attache une grande importance à la situation humanitaire en Syrie. Le Président chinois, M. Xi Jinping, a annoncé dernièrement l'octroi d'une nouvelle aide de 600 millions de dollars à la Syrie, à la Jordanie, au Liban et à d'autres pays en appui aux efforts

humanitaires et de reconstruction sur le terrain. Nous continuerons au mieux de nos capacités d'aider la Syrie et ses voisins affectés par l'afflux de réfugiés syriens.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Tout d'abord, ma délégation voudrait joindre sa voix à celle des orateurs qui l'ont précédée pour condamner la récente attaque terroriste perpétrée par Daech dans la province de Soueïda, qui a fait des centaines de victimes.

Ma délégation remercie M. Mark Lowcock et M^{me} Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, de leurs exposés.

La Côte d'Ivoire reste préoccupée par la dégradation de la situation humanitaire en Syrie, causée par la résurgence des combats ayant entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, de même que par la suspension par les Nations Unies de leurs activités d'acheminement de l'aide humanitaire, faute de garanties sécuritaires. Mon pays rappelle que l'aide transfrontalière autorisée par les résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2393 (2017) demeure un volet essentiel de l'action humanitaire des Nations Unies en Syrie, et a permis de sauver de nombreuses vies et d'atténuer les souffrances de milliers de personnes. Tout en réitérant sa condamnation de l'escalade militaire dans le sud-ouest de la Syrie, la Côte d'Ivoire voudrait, à nouveau, appeler au strict respect de la résolution 2401 (2018), qui exige une cessation immédiate des hostilités, en vue de permettre l'acheminement, sans entrave et en toute sécurité, de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin. C'est donc le lieu de rappeler aux parties prenantes au conflit leurs obligations, conformément au droit international humanitaire, de protéger les populations civiles, les infrastructures socioéducatives telles que les écoles, les établissements sanitaires, de même que les agents humanitaires. Elles doivent surtout s'abstenir d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations en détresse.

Ma délégation salue les accords de cessation des hostilités auxquels sont parvenus les forces gouvernementales et les groupes armés rebelles, sous l'impulsion de la Fédération de Russie. Cette trêve devrait permettre un acheminement dans les meilleures conditions de sécurité de l'aide humanitaire vers les populations qui sont dans le besoin. Mon pays se félicite aussi particulièrement de l'opération humanitaire conjointe entre la Fédération de Russie et la République française, qui a permis, avec le concours des Nations Unies, la livraison de matériel médical et de biens

de première nécessité aux populations de la Ghouta orientale. Parallèlement à cette opération dans la Ghouta orientale, il est également heureux de constater que près de 40 camions du Croissant-Rouge arabe syrien ont pu accéder aux anciennes zones assiégées de la province méridionale de Deraa, pour distribuer des aides aux populations restées sur place.

De même, ma délégation salue l'amélioration progressive de la situation sécuritaire et sanitaire à Raqqa, qui a permis à quelque 138 000 civils de regagner leurs habitations depuis la libération de la ville de l'emprise de Daech, en octobre 2017. Par ailleurs, mon pays encourage la communauté internationale à poursuivre ses efforts, en vue d'apporter une réponse appropriée à la crise humanitaire en Syrie et, remercie, à cet égard, les pays frontaliers pour l'assistance multiforme dont bénéficient les 5,6 millions de réfugiés syriens.

Conscient de l'impact que peut avoir cet afflux de réfugiés sur l'économie et la stabilité des pays d'accueil, la Côte d'Ivoire exhorte la communauté internationale à considérer la question du retour des réfugiés syriens dans leurs foyers d'origine avec la plus grande attention. Ce retour devra se faire conformément aux normes internationales en vigueur, qui prescrivent un retour volontaire et durable des réfugiés, dans des conditions sûres et dignes, afin de permettre à ceux-ci de prendre toute leur part dans le processus de réconciliation nationale et le règlement politique global de la crise en Syrie.

Ma délégation estime que l'action de la communauté internationale, en vue d'apporter une réponse humanitaire satisfaisante aux besoins des populations syriennes, doit s'inscrire dans le cadre global de nos efforts collectifs visant à trouver une issue politique à la crise. Seul un processus de paix crédible et inclusif, basé sur les dispositions pertinentes de la résolution 2254 (2015), peut apporter une solution définitive à la crise que traverse ce pays.

Dans cette perspective, mon pays salue les différentes initiatives visant à relancer le processus de dialogue intersyrien, et encourage M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, à entreprendre, dans le cadre du processus de Genève, les démarches nécessaires à la mise en place du comité chargé de rédiger le projet de la nouvelle Constitution de la Syrie, tel que décidé à la réunion de Sotchi, en Russie.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire exhorte les parties syriennes à privilégier la voie du dialogue et à faire progresser le processus politique, en vue d'une sortie de crise durable, conformément à la feuille de route de la résolution 2254 (2015). Elle salue l'engagement personnel de l'Envoyé spécial en faveur de la recherche d'une solution politique à la crise syrienne et l'assure de son plein soutien.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) :
Nous nous associons, nous aussi, aux autres orateurs pour remercier de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock et la Représentante spéciale Virginia Gamba.

La situation humanitaire dans différentes régions de la Syrie reste catastrophique en raison des opérations militaires qui y ont cours, notamment dans le sud-ouest du pays. L'ampleur des victimes civiles, de la destruction des installations humanitaires et des déplacements reste alarmante, comme l'a expliqué le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/724) en date du 20 juillet. Nous appelons une nouvelle fois à la cessation des hostilités, qui aggravent la crise humanitaire. Nous savons gré à l'ONU et à ses partenaires humanitaires de l'aide qu'ils continuent de fournir à des millions de Syriens, mais, comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint Lowcock, il est essentiel de garantir un accès de qualité, en particulier dans certaines zones qui sont passées sous le contrôle d'une partie adverse, afin de fournir une aide à tous les Syriens sur la base de leurs besoins humanitaires. Les difficultés d'accès, notamment la suspension de certaines opérations transfrontières, causée par l'absence de garanties de sécurité dans le sud-ouest de la République arabe syrienne, comme cela est indiqué dans le dernier rapport en date du Secrétaire général, doivent être réglées, afin d'assurer un accès humanitaire sûr, continu et sans entrave.

En outre, la protection des civils et des installations civiles est indispensable pour soulager les souffrances des civils, notamment les enfants. S'il est de notoriété publique que tous les Syriens souffrent en raison de la tragédie humanitaire persistante, les enfants sont parmi les groupes les plus vulnérables. Ils sont tués, blessés et déplacés, et connaissent d'énormes souffrances émotionnelles, psychologiques et physiques.

Nous convenons tous que l'avenir de la Syrie repose sur les enfants d'aujourd'hui. C'est pourquoi ils doivent être protégés de toute violence et autorisés à recevoir une aide humanitaire. À cet égard, nous remercions l'ONU et ses partenaires humanitaires

de l'assistance ciblée qu'ils fournissent aux enfants. Toutefois, en fin de compte, c'est le rétablissement de la paix qui pourra sauver et protéger les enfants syriens de leur indescriptible agonie et leur permettre de s'épanouir pleinement.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, en définitive, seul un dialogue politique global dirigé par les Syriens et facilité par la résolution 2254 (2015) pourra remédier à la tragédie humanitaire en Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Suède.

Nous nous réunissons une fois encore pour débattre d'un rapport du Secrétaire général (S/2018/724) qui expose clairement la manière dont les principes et règles du droit humanitaire sont régulièrement et systématiquement violés. Les appels de la communauté internationale à mettre fin à la violence en Syrie, à garantir l'accès humanitaire et à assurer la protection des civils sont sans réponse, et les résolutions du Conseil elles-mêmes sont ignorées. Pourtant, nous devons poursuivre nos efforts visant à promouvoir une solution politique au conflit et à alléger les souffrances du peuple syrien. Pour remédier à la situation tragique que la crise syrienne fait endurer aux enfants, nous devons être capables de nous unir.

Comme l'ont dit aujourd'hui le Secrétaire général adjoint Lowcock et la Représentante spéciale Gamba, nous devons agir d'urgence. Le temps presse pour une génération d'enfants syriens. La Syrie est le pays touché par un conflit le plus dangereux pour les enfants. L'année dernière a été l'année la plus meurtrière, et pourtant, et c'est incroyable, le sort des enfants syriens ne cesse d'empirer, et le nombre d'enfants tués ou blessés au cours des deux premiers mois de 2018 dépasse presque le nombre total enregistré l'année dernière. Le Conseil, les parties au conflit et tous les États Membres présents aujourd'hui doivent désormais agir pour améliorer la situation des enfants pris au piège du cauchemar de la guerre syrienne.

À cette fin, je tiens à souligner quatre domaines d'intervention humanitaire dans lesquels nous pouvons et nous devons mieux faire. Agir pour protéger les enfants en Syrie aujourd'hui dans ces quatre domaines permettra non seulement d'améliorer leurs vies, mais contribuera également à consolider la paix en Syrie et à prévenir une reprise du conflit.

Le premier domaine, c'est l'accès. Plus de 5 millions d'enfants ont besoin d'une aide humanitaire. La résolution 2427 (2018) exhorte les parties à permettre et à faciliter l'accès sans entrave et en toute sécurité des agents humanitaires aux enfants, et condamne les refus illicites d'accès humanitaire et le fait de priver les civils, en particulier les enfants, des biens indispensables à leur survie. Le Secrétaire général adjoint Lowcock nous a informés aujourd'hui et, en fait, chaque mois, des refus illicites d'accès humanitaire. Ces refus ont également de profondes conséquences indirectes qui ne sont pas toujours comprises, notamment la mise en place de mécanismes d'adaptation préjudiciables tels que l'augmentation du travail des enfants, le recrutement d'enfants par des groupes armés et une hausse des mariages d'enfants. Les travailleurs humanitaires signalent que des filles de 14 ans sont mères de plusieurs enfants.

Nous appelons toutes les parties à donner un accès immédiat à toutes les personnes dans le besoin, en envisageant toutes les options pour que l'ONU atteigne le plus de personnes possible, y compris les options transfrontalières, un accès accru de l'ONU à travers les lignes de front, notamment vers des zones qui sont récemment passées sous le contrôle d'une partie adverse, et à protéger les travailleurs humanitaires pour qu'ils puissent continuer de faire leur travail.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'éducation, comme nous l'a dit aujourd'hui la Représentante spéciale du Secrétaire général, Virginia Gamba, une école sur trois en Syrie est fermée, ce qui a pour conséquence que plus de 2 millions d'enfants sont privés de leur droit à l'éducation. L'école devrait être un lieu de stabilité et de sécurité pour les enfants. Or, les attaques contre les écoles sont systématiques et généralisées. L'année dernière, 67 attaques ont été signalées, dont la plupart ont été menées au moyen de frappes aériennes. Les enfants qui ont été assiégés, notamment dans la Ghouta orientale, ont souvent été dépouillés de plusieurs années de scolarisation.

La résolution 2427 (2018) exhorte à nouveau toutes les parties à s'abstenir de toute action qui entraverait l'accès des enfants à l'éducation et condamne fermement les attaques contre les écoles. Toutes les parties au conflit doivent cesser toutes les attaques visant les écoles et donner à tous les enfants, y compris ceux qui n'ont pas de documents d'état civil, accès aux écoles. Nous appelons à redoubler d'efforts pour préserver les écoles du conflit, en particulier dans la province

d'Edleb. Toutes les attaques perpétrées contre des écoles en violation du droit international humanitaire doivent faire l'objet d'une enquête et les responsables doivent être traduits en justice. Nous appelons également tous les donateurs à accroître le financement de l'éducation dans le cadre de leur réponse à la situation d'urgence.

Le troisième domaine est celui de la santé mentale. Le stress de la guerre est souvent trop dur pour les adultes eux-mêmes; les conséquences pour les enfants peuvent être profondes et durer toute leur vie. La résolution 2427 (2018) souligne qu'il importe de trouver des sources de financement pour les programmes de promotion de la santé mentale et de soutien psychosocial dans les contextes humanitaires et de veiller à ce que tous les enfants reçoivent l'appui dont ils ont besoin. La guerre en Syrie a créé une crise de santé mentale chez les enfants, qui présentent souvent des symptômes de troubles post-traumatiques. Les deux tiers des enfants ont perdu un être cher, ont vu leur foyer bombardé ou ont souffert de blessures liées à la guerre. La situation est encore aggravée par les violences sexuelles, les mariages forcés, l'esclavage sexuel et la traite des filles et des garçons. Moins de 5% du financement de l'action humanitaire en Syrie est axé sur la protection, la santé mentale, les services psychosociaux ou l'éducation dans les situations d'urgence. C'est pourquoi nous encourageons les donateurs et la communauté humanitaire à nous aider à y remédier aujourd'hui.

Le quatrième domaine concerne la protection. L'année 2017 a vu le plus grand nombre de violations graves commises contre les enfants en Syrie. La majorité des enfants tués ou blessés ont été victimes de frappes aériennes et beaucoup ont perdu la vie en raison des attaques systématiques contre des hôpitaux et des installations médicales. Nombre d'entre eux ont été séparés de leur famille. Les filles qui se trouvent dans les camps de déplacés sont particulièrement vulnérables face au risque de violence sexuelle. La protection des enfants qui sont perçus comme étant associés à l'État islamique d'Iraq et du Levant, ou Daech, est particulièrement préoccupante. La résolution 2427 (2018) insiste sur le fait que les enfants qui ont été recrutés par des groupes armés doivent être considérés en premier lieu comme des victimes de violations du droit international, et exhorte à mettre l'accent sur la réadaptation et la réinsertion des enfants précédemment associés à ces groupes. La Syrie ne doit pas faire exception.

Je réitère notre appel à toutes les parties pour qu'elles appliquent immédiatement la résolution 2401 (2018) et

les accords de désescalade existants à Edleb et dans le sud du pays, et respectent pleinement les obligations que leur impose le droit international, notamment le droit international humanitaire. Nous demandons en particulier à la Syrie de mettre en œuvre le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, qu'elle a ratifié, et de cesser immédiatement de commettre les six violations graves qui y sont énumérées.

L'application du principe de responsabilité pour toutes les violations et exactions commises contre des enfants et d'autres doit être garantie. Nous ne cesserons de réclamer justice aux niveaux international et national. Nous continuons de penser que la situation en Syrie doit être déférée à la Cour pénale internationale. D'ici là, nous appuyons les efforts déployés par le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, ainsi que ceux des autres mécanismes pertinents pour faire en sorte que justice soit rendue pour les crimes commis en Syrie. Nous appelons également nos partenaires humanitaires à intégrer la protection plus tôt dans les premiers secours, et les donateurs à accroître le financement des efforts de protection. Cela est particulièrement urgent dans le sud.

Nous ne cesserons d'exiger le plein respect du droit international, notamment du droit international humanitaire et des principes humanitaires, particulièrement en ce qui concerne l'accès. Ensemble, nous devons assumer la responsabilité qui nous a été confiée. Je tiens à exprimer mon appui aux trois demandes très concrètes que vient de formuler le représentant du Royaume-Uni. Nous sommes en particulier profondément préoccupés par la sécurité du personnel humanitaire et médical, des travailleurs de la protection civile, de la société civile, des militants des droits de l'homme et des journalistes qui sont particulièrement susceptibles d'être visés par les forces syriennes. Nous suivrons de près l'évolution de la situation jusqu'à notre prochaine séance, à l'occasion de laquelle nous ferons le point sur la réponse apportée à ces trois demandes.

Sans les efforts courageux et résolus des travailleurs humanitaires, de la santé et de la protection de l'enfance, la situation des enfants en Syrie serait encore pire. Je tiens à féliciter l'ONU et ses organisations partenaires de tout le travail accompli pour aider les enfants en Syrie. Chaque mois, l'UNICEF à elle seule

vient en aide à 3 millions de personnes en Syrie. J'espère que la séance d'aujourd'hui nous incitera à redoubler d'efforts pour aider et protéger les enfants, afin d'éviter de perdre une génération entière qui mérite notre soutien et en a besoin.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je suis surpris par la logique des représentants de certaines délégations qui ont parlé de la libération des territoires syriens de l'emprise des groupes terroristes en disant que le Gouvernement syrien continuait de s'emparer de territoires. L'armée syrienne et ses alliés libèrent les territoires qui se trouvaient sous le contrôle de groupes terroristes armés, lesquels ont utilisé pendant des années des enfants, des femmes et des personnes âgées comme boucliers humains. Je rappelle ici que le jour viendra où toutes les forces militaires qui nous agressent aujourd'hui, sans exception, seront chassées du territoire syrien et où plus personne ne portera d'armes illégales contre les Syriens et l'État syrien.

Nous aurions aimé que le Conseil de sécurité réagisse collectivement au massacre sanglant perpétré par l'organisation terroriste Daech dans la ville de Soueïda, il y a deux jours.

Alors que nous examinons le cinquante-troisième rapport du Secrétaire général sur la situation humanitaire en Syrie (S/2018/724), je tiens à assurer une fois encore les membres du Conseil de l'engagement du Gouvernement syrien à fournir toutes sortes d'aide humanitaire à tous ses citoyens sur l'ensemble du territoire syrien. Il s'agit là d'un devoir auquel nous restons attachés. C'est pourquoi nous veillons à coopérer et à coordonner notre action avec l'ONU et ses partenaires humanitaires, conformément aux principes directeurs énoncés dans la résolution de l'Assemblée générale 46/182 sur la coordination et le renforcement de l'aide humanitaire. Cette résolution appelle également au respect de la souveraineté et de l'indépendance des États, et souligne le rôle de l'État concerné dans la supervision de la distribution de l'aide humanitaire sur son territoire, ainsi que la nécessité de respecter les principes de neutralité, d'intégrité et de non-politisation.

Les obligations constitutionnelles et juridiques énoncées dans tous les instruments internationaux,

y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme, exigent du Gouvernement syrien qu'il mène des opérations militaires pour libérer les civils de l'emprise des groupes terroristes armés qui les assiègent et les utilisent comme boucliers humains depuis des années.

Avant-hier, nous avons envoyé une lettre officielle en réponse au contenu du cinquante-troisième rapport du Secrétaire général sur la situation humanitaire en Syrie, et je voudrais faire les observations suivantes à cet égard.

Premièrement, jour après jour, l'État syrien – grâce à ses institutions et avec l'appui du peuple syrien et le soutien international des véritables amis de la Syrie, qui croient dans les principes du droit international – réalise des progrès importants sur le terrain pour libérer le territoire syrien des organisations terroristes armées qui se cachaient derrière les civils et les utilisaient comme boucliers humains, exploitaient et recrutaient leurs enfants et saisissaient l'aide humanitaire qui leur avait été envoyée. Ces réalisations et ces efforts importants des institutions nationales syriennes ont permis d'apporter un appui au peuple syrien et d'acheminer l'aide humanitaire de l'ONU.

Deuxièmement, les opérations de lutte contre le terrorisme que mène l'État syrien sont conformes à ses prérogatives constitutionnelles, aux principes du droit international humanitaire et aux résolutions pertinentes de l'ONU. De son côté, l'ONU doit renforcer son appui aux Syriens, conformément aux principes humanitaires, et notamment en coordination avec les institutions nationales syriennes, plutôt qu'avec les prétendus conseils locaux, qui sont en réalité des entités fictives affiliées à des organisations terroristes et des groupes sécessionnistes. Les auteurs du rapport tentent, de manière fort peu professionnelle, de promouvoir ces entités, auxquelles ils attribuent à tort un rôle dans l'acheminement de l'aide humanitaire qui ne leur revient absolument pas.

Troisièmement, contrairement à ce que prétendent certaines personnes, les opérations militaires menées avec succès par l'Armée arabe syrienne et ses alliés contre des groupes terroristes armés qui contrôlaient des régions classées par l'ONU comme assiégées ou difficiles d'accès, ainsi que les compromis et les accords de réconciliation conclus dans d'autres régions, ont permis d'atténuer la souffrance des civils et de faire diminuer le nombre de régions touchées, tout en facilitant

grandement l'acheminement de l'aide humanitaire vers ces régions.

Quatrièmement, la République arabe syrienne souligne une fois de plus que les sanctions économiques unilatérales imposées par l'Union européenne, les États-Unis et d'autres contre la République arabe syrienne limitent considérablement notre capacité de répondre aux besoins essentiels de la population syrienne et d'améliorer ses moyens de subsistance. Nous signalons à cet égard le dernier rapport de l'ONU sur les effets néfastes de ces mesures, qui entravent l'action humanitaire aux niveaux national et international, à savoir le rapport du Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme (A/72/370), auquel s'ajoute son dernier exposé au Groupe international de soutien pour la Syrie, dans lequel il a souligné la menace que pose le maintien de ces mesures pour la situation humanitaire des Syriens, en particulier en ce qui concerne la santé, l'éducation, l'électricité, l'eau et les envois de fonds.

Cinquièmement, les opérations menées par l'État syrien pour débarrasser les Syriens du terrorisme dans le sud du pays ont révélé les véritables motivations de certaines parties et de certains gouvernements qui se préoccupent non pas de répondre aux besoins des Syriens déplacés vers la frontière entre la Syrie et la Jordanie, mais bien plus de protéger les groupes terroristes armés dans la région, en particulier les membres de l'organisation terroriste que sont les Casques blancs. Cette organisation terroriste est et reste la branche logistique et opérationnelle du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes, notamment Al-Qaida. Ces organisations terroristes commettent des attentats contre les Syriens et déstabilisent la Syrie et toute la région. Les Casques blancs, suivant les ordres de leurs parrains, fabriquent des informations insidieuses et falsifient les preuves pour tromper l'opinion publique internationale concernant l'utilisation par la Syrie d'armes chimiques afin de justifier les actes d'agression de certains membres permanents du Conseil de sécurité contre la Syrie.

Mon pays tient à souligner que le système humanitaire des Nations Unies doit déployer des efforts sérieux pour regagner la confiance du Gouvernement syrien en adoptant une nouvelle approche en vue de remédier à la situation humanitaire en République arabe syrienne, une approche qui serait fondée sur les principes d'objectivité, de transparence et d'impartialité. Mais

cela ne sera pas possible tant qu'on jettera une ombre sur les réalisations de l'État syrien et les efforts qu'il déploie pour répondre aux besoins de sa population, et tant qu'on détournera le regard des États qui soutiennent les terroristes en Syrie et instrumentalisent les problèmes humanitaires pour satisfaire leurs propres objectifs politiques.

La délégation de mon pays a écouté attentivement l'exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Ma délégation a répondu officiellement au rapport annuel publié sous la cote S/2018/465. Nous confirmons une fois de plus que les accusations proférées contre le Gouvernement syrien dans l'exposé ignorent totalement et délibérément les informations fournies au Secrétariat par le Gouvernement syrien, ainsi que le fait que la souffrance des enfants syriens est la conséquence des pratiques des groupes terroristes armés.

Le rapport et l'exposé de la Représentante spéciale sont fondés sur des informations dépourvues de toute crédibilité fournies par des sources suspectes proches des groupes terroristes armés. Toutes ces allégations sont réfutées par les témoignages de civils protégés par l'armée syrienne après avoir été évacués des zones contrôlées par les groupes terroristes armés des années durant. Leurs témoignages décrivent l'injustice, l'exploitation et la famine infligés aux civils, y compris les enfants, par ces groupes, dont les crimes n'épargnent ni les femmes, ni les enfants ni les personnes âgées.

Le Gouvernement syrien a transmis au Bureau de la Représentante spéciale des informations vérifiées concernant le recrutement d'enfants par des groupes terroristes armés. Nous nions et rejetons catégoriquement les affirmations du rapport concernant les prétendus cas avérés de recrutement d'enfants par le Gouvernement syrien. Si cela était vrai, pourquoi n'avons-nous pas reçu d'informations détaillées à cet égard en dépit de nos demandes répétées?

Le Gouvernement syrien prie le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général de diligenter une enquête pour connaître le sort des enfants enlevés à la suite de l'attentat terroriste commis à Rachidin, dans la province d'Alep, le 15 avril contre des bus qui devaient évacuer des civils des villages de Fouaa et Kefraya. Selon les informations dont dispose le Gouvernement syrien, 32 des enfants enlevés se trouvent actuellement dans un centre d'accueil nommé Dar Raf dans la région de Reyhanlı, dans le sud de la

Turquie, alors que les autres sont pris en charge dans le camp de réfugiés d'Atmé.

Enfin, je voudrais répondre aux allégations concernant la loi n° 10. J'informe le Conseil qu'il y a deux jours, ma délégation a envoyé une lettre au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité pour répondre aux allégations mensongères concernant

la nature de cette loi et ses objectifs. La lettre adressée par ma délégation contient une définition claire de cette loi et explique sa nature juridique, qui vise à protéger les biens. Nous rejetons toutes les allégations selon lesquelles cette loi viserait à confisquer les biens du peuple syrien.

La séance est levée à 12 h 30.